

ANNEXE 5 : Plan descriptif de l'établissement

Plan descriptif de l'établissement indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts, des appareils, des cheminées, des prises d'eaux souterraines, des circuits d'évacuation et des rejets d'eaux usées (en ce compris les eaux pluviales), des dépôts de matières auxiliaires, avec reproduction des limites parcellaires.

Liste des parcelles cadastrales : point II.3 page 4

Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande						
Identification sur plan descriptif (voir II.2.1.3°)	Commune	Division	Section	Numéro	Propriétaire (cocher)	Locataire* (cocher)
P : n° d'ordre : 1	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1316 C	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 2	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1316 B	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 3	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1308	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 4	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1309 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 5	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1306 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 6	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1313	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 7	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1311	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 8	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1312	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 9	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1305 C	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 10	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1300 H	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 11	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1300 G	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 12	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1275	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 13	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1276 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 14	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1279	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 15	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1300 C	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 16	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1299	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 17	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1290 B	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 18	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1291 C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 19	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1292 D	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 20	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1292 B	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 21	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1295	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 22	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	637 W	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 23	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1288 C	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

P : n° d'ordre : 24	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1280 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 25	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1284 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 26	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1285	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 27	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1283	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 28	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1282 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 29	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1274	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 30	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1273	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 31	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1272	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 32	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1269 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 33	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1267	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 34	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1266	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 35	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1265 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 36	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1263	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 37	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1262	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 38	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1261	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 39	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1256 D	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 40	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1255 A	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 41	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1256 C	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 42	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1259	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
P : n° d'ordre : 43	DURBUY	8 ^{ième} DIV	A	1260	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

***Parcelle en cours d'acquisition par la société ANDA-DECLERCQ SPRL. Compromis de vente en annexe 17. Les actes d'achat seront passés dès octroi du présent permis.**

Identification sur plan *	Affectation du bâtiment et/ou dénomination
B ₁	Poulailler poules pondeuses (18.677 volailles en production biologique) + Local technique + Local conditionnement des œufs. (A construire)
B ₂	Poulailler poules pondeuses (21.254 volailles en production biologique) + Local technique. (A construire)
B ₃	Hangar à fientes. (A construire)

Dépôts D _N			Situation	
Réf.	Matières, substances ou déchets	Quantité en m ³ , kg, tonne, litre (éventuellement exprimée par an)	sur P _N	dans B _N
D ₁	Mare tampon (300 m ³ espace tampon et 60 m ³ de réserve permanente -SRI)	360 m ³	P ₁ et P ₂	/(N-1)
D ₂	Citerne de récolte des eaux de nettoyage	2 x 40 m ³	P ₁	/(N-1)
D ₃	Stockage des fientes	700 M ³	P ₇ et P ₈	B ₃
D ₄	Stockage aliments secs	4 x 20 m ³ t	P ₁	/
D ₅	Stockage des conditionneurs (Cartons, boîtes,...)	70 M ²	P ₁	B ₁ - (N+1)
D ₆	Stockage des œufs	130.000 œufs	P ₁	B ₁
D ₇	Cuve à Mazout (Groupe électrogène)	2 500 litres	P ₁	/

	Type d'eau (1)	Installation, dépôt ou bâtiment générant le rejet (2)	Récepteur final (3)	Quantités (1)	Moyens pour réduire les incidences (épuration, pré-traitement, transformation / réutilisation, by-pass, épandage, dispositif absorbant...)
R 1	A (eau de pluie)	B ₁ et B ₂	D ₁ puis ESO	4792 m ³ /an	Récolte via les chenaux vers mare tampon et enfin canalisées vers massif dispersant
R 2	A (eaux pluviales)	B ₃	ESO	290 m ³ /an	Récolte via les chenaux vers drains dispersants
R 3	A (eaux pluviales)	I ₁₉	D ₁ puis ESO - ESO	305 m ³ /an – cours avant des poulaillers / 184 m ³ /an dalles arrières poulaillers	Eaux pluviales (écoulement vers mare tampon et enfin massif dispersant – Sauf dalles bétonnées à l'arrière des deux poulaillers (écoulement direct en terrain naturel)
R 4	EN	B ₁ et B ₂	D ₂	2 x 40 m ³	Eaux de nettoyage des poulaillers
R 5	ED	B ₁	D ₂	100 m ³	Eaux domestiques

Liste des Installations (IN) : point IV.5.1 page 8

Ref.	Installations IN			Situation	
	Description	Capacités nominales (spécifier les unités)	Puissances électriques installées (en kW)	sur P _N	dans B _N
I n° d'ordre : 1	Puits	< 3000 m ³ /an et 10 m ³ /j	3KW	P ₁₀	/
I n° d'ordre : 2	Hydrophore	200 litres	5 KW	P ₁	B ₁
I n° d'ordre : 3	Stabulation libre sur pellets et parcours extérieur (poules pondueuses)	18.677 places	/	P ₁	B ₁
I n° d'ordre : 4	Stabulation libre sur pellets et parcours extérieur (poules pondueuses)	21.254 places	/	P ₁	B ₂
I n° d'ordre : 5	Portiques (pondeurs, chaines d'alimentation, abreuvoirs, perchoirs)	8 Total - 4/bâtiment	12 KW	P ₁	B ₁ -B ₂
I n° d'ordre : 6	Local technique (gestion des paramètres de climatisation du bâtiment, ordinateurs, pesons)	2 total - 1/bâtiment	6 KW	P ₁	B ₁ -B ₂
I n° d'ordre : 7	Ventilateurs (Toiture, cheminées)	14 dont 6 B ₁ et 8 B ₂	25 KW	P ₁	B ₁ -B ₂
I n° d'ordre : 8	Caisson pour ventilation (Faîtes du toit)	2 total - 1/bâtiment	2 KW	P ₁	B ₁ -B ₂
I n° d'ordre : 9	Extracteurs d'air (Pignon)	8 totaux - 4/bâtiment	7 KW	P ₁	B ₁ -B ₂
I n° d'ordre : 10	Local de conditionnement des œufs - Placement du système MOBA	1 pour les deux bâtiments	2 KW	P ₁	B ₁
I n° d'ordre : 11	Evacuateurs de fientes	16 totaux dont 8/bâtiment	20 KW	P ₁	B ₁ -B ₂
I n° d'ordre : 12	Convoyeur d'œufs	2 Total - 1/bâtiment	2,16 KW	P ₁	B ₁ -B ₂
I n° d'ordre : 13	Ovotunnel	1	1 KW	P ₁	/
I n° d'ordre : 14	Cloche à cadavres	2 - 1/bâtiment	/	P ₁	/

I n° d'ordre : 15	Groupe électrogène	1	80 KVA	P ₁	/
I n° d'ordre : 16	Panneaux photovoltaïques	225 modules	69,75 kwc	P ₁	B ₁ N+1
I n° d'ordre : 17	Cabine électrique	/	38 KVA	P ₂₁	/
I n° d'ordre : 18	Parcours extérieur	15 HA 98 pour 2 bâtiments -- 4 m ² /poules	/	P ₁ à P ₄₃	/
I n° d'ordre : 19	Aire de manœuvre bétonnée	1.632 m ²	/	P ₁ et P ₂	/
I n° d'ordre : 20	Aire de manœuvre empierrée y compris chemin d'accès domaine privé et public (Zone forestière)	2.594 m ²	/	P ₁ à P ₈	/

ANNEXE 6 : Approche géocentrique



DixSous



Rapport d'impression

Centre de sélection - X : 235 594 m , Y : 119 466 m Rayon de sélection : 1 500 m	Types d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none">● Prise d'eau souterraine en activité■ Prise d'eau souterraine non exploitée◆ Prise d'eau de surface potabilisable▼ Plézomètre▶ Etablissement polluant





Rapport DixSous



Rapport

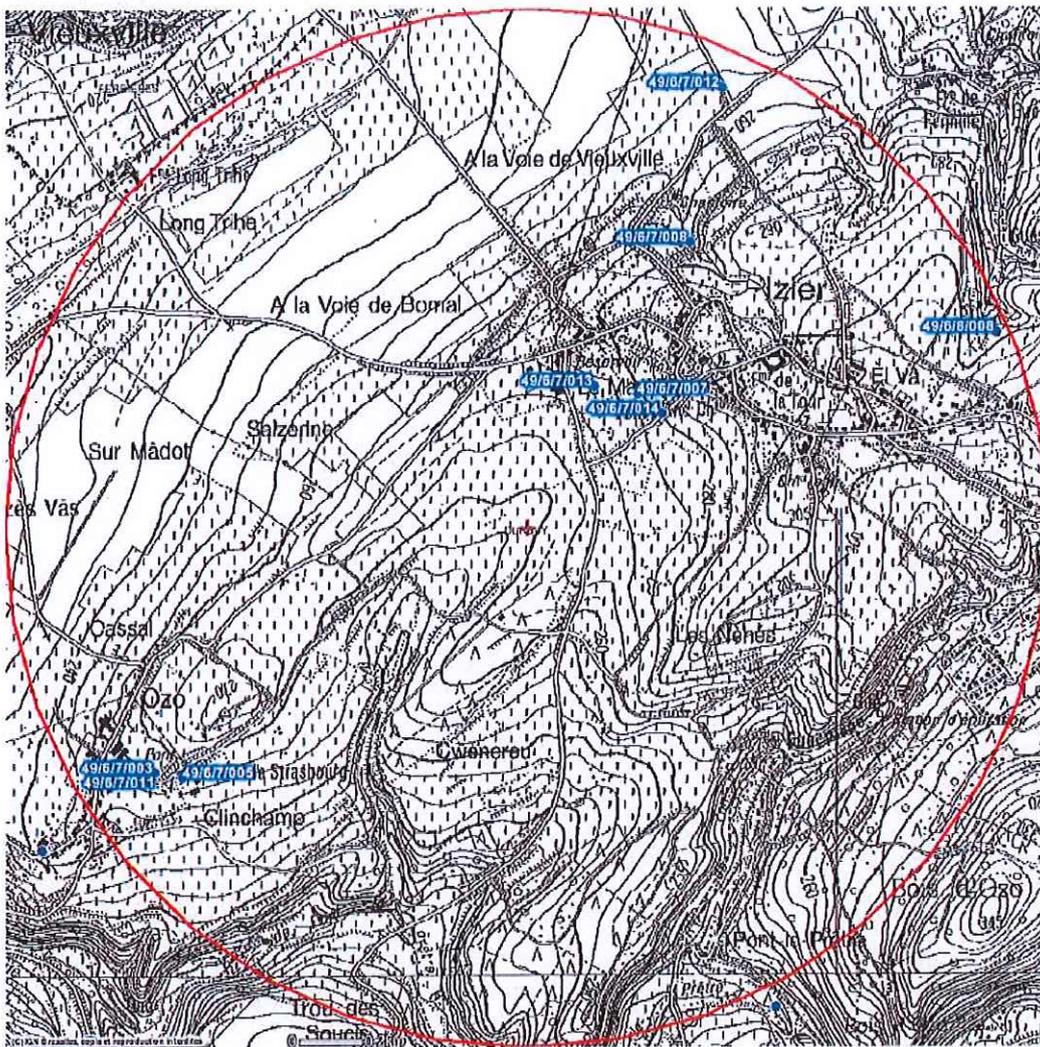
Nombre d'éléments sélectionnés : 9
Centre de sélection - X : 235 594 m , Y : 119 466 m
Rayon de sélection : 1 500 m

Code ouvrage	X (m)	Y (m)	Type d'ouvrage	Distance (m)
49/6/7/013	235 785 m	119 876 m	ESOA	452 m
49/6/7/007	235 910 m	119 853 m	ESOA	500 m
49/6/7/014	235 979 m	119 797 m	ESOA	508 m
49/6/7/008	236 060 m	120 292 m	ESOA	948 m
49/6/7/005	234 600 m	118 750 m	ESOA	1225 m
49/6/7/011	234 520 m	118 765 m	ESOA	1283 m
49/6/7/003	234 520 m	118 765 m	ESOA	1283 m
49/6/7/012	236 153 m	120 737 m	ESOA	1388 m
49/6/8/008	236 940 m	120 030 m	ESOA	1459 m



Rapport d'impression

Centre de sélection - X : 235 594 m , Y : 119 466 m Rayon de sélection : 1 500 m	Types d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none">● Prise d'eau souterraine en activité■ Prise d'eau souterraine non exploitée◆ Prise d'eau de surface potabilisable▼ Piézomètre▶ Etablissement polluant
---	---





**Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du
Ministère de la Région wallonne**

Avenue Prince de Liège, 15, B-5100 Namur (Belgique)

Tél.: +32 (0) 81 33 50 50

Fax : +32 81 33 63 22



Résultat de l'approche géocentrique

Définition du cercle de la recherche :

Coordonnées de centre X :	235.594	Mètres
Coordonnées de centre Y :	119.466	Mètres
Rayon du cercle :	1.500	Mètres
Période du	18/07/2019	au 19/07/2019

Pour toute information complémentaire concernant les résultats d'analyse, vous pouvez contacter la Direction des Eaux Souterraines à l'adresse courriel suivante : DESO.DE.DGRNE@mrw.wallonie.be

Résultat de l'approche géocentrique du : Jul 24, 2019 9:15 AM

Ouvrages de prise d'eau souterraine avec historique des débits

Distance: 452 **X(M):** 235.785 **Code Ouvrage:** 49/6/7/0013 **Dénomination ou lieu-Dit:** PUITTS LAMBERT-PAQUAY À IZIER
Direction: N-E **Y(M):** 119.876 **Commune:** DURBUY **Ouvrage en activité:** Oui
Nature de l'ouvrage: PUITTS FORE

Nappe sollicitée: INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire: LAMBERT JEAN-MARIE **Code du titulaire:** 83012/00064 **Existence d'une zone de prévention ?** Non
Adresse: RUE DE MAZY 33 **Numéro d'autorisation:** 2005/8/D/00040
Usage principal de l'eau: INDETERMINE

Caractéristiques de l'ouvrage

USAGE AGRICOLE UNIQUEMENT.
 PUITTS FORÉ DE 60 M DE PROFONDEUR.

Distance: 500 **X(M):** 235.910 **Code Ouvrage:** 49/6/7/007 **Dénomination ou lieu-Dit:** PUITTS KORNMANN JOSEPH À IZIER
Direction: N-E **Y(M):** 119.853 **Commune:** DURBUY **Ouvrage en activité:** Oui
Nature de l'ouvrage: PUITTS TRADITIONNEL

Nappe sollicitée: INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire: JACOT NICOLAS **Code du titulaire:** 83012/00043 **Existence d'une zone de prévention ?** Non
Adresse: RUE DE MAZY (IZIER) 5 **Numéro d'autorisation:** 1905/8/D/00233
Usage principal de l'eau: INDETERMINE

Caractéristiques de l'ouvrage

Pour toute information complémentaire concernant les résultats d'analyse, vous pouvez contacter la Direction des Eaux Souterraines à l'adresse courriel suivante : DESO.DE.DGRNE@rw.wallonie.be

Résultat de l'approche géocentrique du : Jul 24, 2019 9:15 AM

Caractéristiques de l'ouvrage

PUITS MAÇONNÉ DE 2 M DE PROFONDEUR, ÉQUIPÉ D'UN
HYDROPHORE. CONSOMMATION AGRICOLE.
MAISON RACCORDÉE AU RÉSEAU PUBLIC.
TROIS AUTRES ABREUVOIRS SONT DÉCLARÉS.

Distance:	508	X(M) :	235.979	Code Ouvrage :	49/6/7/014	Dénomination ou lieu-Dit :	TROP-PLEIN DU PUITTS KORNMANN
Direction :	N-E	Y(M) :	119.797	Commune :	DURBUY	Ouvrage en activité :	Oui
				Nature de l'ouvrage :	A DETERMINER		

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire :	JACOT NICOLAS	Code du titulaire :	83012/00067	Existence d'une zone de prévention ?	Non
Adresse :	RUE DU MAZY, 3 694 IZIER	Numéro d'autorisation :	2007/8/D/00058	Usage principal de l'eau :	AGRICULTURE - HORTICULTURE - ARBORICULTURE ...

Caractéristiques de l'ouvrage

TROP-PLEIN DU PUITTS KORNMANN.
PUITS TRADITIONNEL ÉQUIPÉ D'UN D'HYDROPHORE POUR LA FERME.
PAS DE CONSOMMATION HUMAINE.
RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC

Distance:	948	X(M) :	236.060	Code Ouvrage :	49/6/7/008	Dénomination ou lieu-Dit :	PUITS JACOT
Direction :	N-E	Y(M) :	120.292	Commune :	DURBUY	Ouvrage en activité :	Oui
				Nature de l'ouvrage :	PUITS TRADITIONNEL		

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Caractéristiques de l'ouvrage

ENDROIT DE BREUVAGE POUR LE BÉTAIL EN PRAIRIE.

Pour toute information complémentaire concernant les résultats d'analyse, vous pouvez contacter la Direction des Eaux Souterraines à l'adresse courriel suivante : DESO.DE.DGRNE@mrw.wallonie.be

Résultat de l'approche géocentrique du : Jul 24, 2019 9:15 AM

Distance: 1.225 **X(M):** 234.600 **Code Ouvrage:** 49/6/7/005 **Dénomination ou lieu-Dit:** PUITIS "OZO"
Direction: S-O **Y(M):** 118.750 **Commune:** DURBUY **Ouvrage en activité:** Oui
Nature de l'ouvrage: PUITIS FORE

Nappe sollicitée: INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire: LUDWIG JEAN-MARIE **Code du titulaire:** 83012/00014 **Existence d'une zone de prévention ?** Non
Adresse: FERME STRASBOURG - OZO **Numéro d'autorisation:** 1995/8/D/00175
694 IZIER **Usage principal de l'eau:** INDETERMINE

Caractéristiques de l'ouvrage

PUITS FORE DE PLUS OU MOINS 50 M DE PROFONDEUR EQUIPE D'UNE
POMPE ELECTRIQUE. IL ALIMENTE LA FERME, L'HABITATION -
CONSOMMATION HUMAINE.

Distance: 1.283 **X(M):** 234.520 **Code Ouvrage:** 49/6/7/003 **Dénomination ou lieu-Dit:** POMPAGE FERMIER D'OZO
Direction: S-O **Y(M):** 118.765 **Commune:** DURBUY **Ouvrage en activité:** Oui
Nature de l'ouvrage: PUITIS FORE

Nappe sollicitée: INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire: ADMINISTRATION COMMUNALE DE DURBUY **Code du titulaire:** 83012/00009 **Existence d'une zone de prévention ?** Non
Adresse: BASSE COUR 13 **Numéro d'autorisation:** 1994/8/C/00068
694 BARVAUX-SUR-OURTHE **Usage principal de l'eau:** DISTRIBUTION PUBLIQUE

Caractéristiques de l'ouvrage

PUIS FORÉ DE 46 M DE PROFONDEUR ET D'UN DIAMÈTRE DE 160 MM.

Pour toute information complémentaire concernant les résultats d'analyse, vous pouvez contacter la Direction des Eaux Souterraines à l'adresse courriel suivante : DESO.DE.DGRNE@mrw.wallonie.be

Résultat de l'approche géocentrique du : Jul 24, 2019 9:15 AM

Caractéristiques de l'ouvrage

FONTAINE PUBLIQUE RÉSERVÉE À L'AGRICULTURE, HORTICULTURE, ARBORICULTURE ET L'ÉLEVAGE.
L'EAU ÉTANT RÉPUTÉE NON POTABLE, IL N'Y A PAS DE CONSOMMATION HUMAINE.
PUIS FORÉ DE 46 M DE PROFONDEUR ET D'UN DIAMÈTRE DE 160 MM.
FONTAINE PUBLIQUE RÉSERVÉE À L'AGRICULTURE, HORTICULTURE, ARBORICULTURE ET L'ÉLEVAGE.
L'EAU ÉTANT RÉPUTÉE NON POTABLE, IL N'Y A PAS DE CONSOMMATION HUMAINE.

Distance:	1.283	X(M):	234.520	Code Ouvrage :	49/6/7/011	Dénomination ou lieu-Dit :	TROP-PLEIN DU POMPAGE FERMIER DOZO A IZIER
Direction:	S-O	Y(M):	118.765	Commune :	DURBUY	Ouvrage en activité :	Oui
				Nature de l'ouvrage :	PUITS FORE		

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation ciblurée)

Nom du titulaire:	ROUXHET ETIENNE ET VIERSET VERONIQUE GR	Code du titulaire:	83012/00055	Existence d'une zone de prévention ?	Non
Adresse:	OZO, 14 694 IZIER	Numéro d'autorisation:	1901/8/D/04322	Usage principal de l'eau:	USAGE DOMESTIQUE ET SANITAIRE

Caractéristiques de l'ouvrage

TROP-PLEIN DU POMPAGE FERMIER DOZO A IZIER EXPLOITE
PAR LA VILLE DE DURBUY.

Distance:	1.388	X(M):	236.153	Code Ouvrage :	49/6/7/012	Dénomination ou lieu-Dit :	PUITS PAQUAY GÉRARD DIZIER
Direction:	N-E	Y(M):	120.737	Commune :	DURBUY	Ouvrage en activité :	Oui
				Nature de l'ouvrage :	PUITS FORE		

Nappe sollicitée : INCONNU OU INEXISTANT

Pour toute information complémentaire concernant les résultats d'analyse, vous pouvez contacter la Direction des Eaux Souterraines à l'adresse courriel suivante : DESQ.DE.DGERNE@mrw.wallonie.be

Résultat de l'approche géocentrique du : Jul 24, 2019 9:15 AM

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : PAQUAY YVES, MARC, GILLES ET LAURENT Code du titulaire : 83012/00063 Existence d'une zone de prévention ? Non
Adresse : FERMINE 1 Numéro d'autorisation : 2005/8/D/00039
694 IZIER Usage principal de l'eau : AGRICULTURE - HORTICULTURE - ARBORICULTURE ...

Caractéristiques de l'ouvrage

PUITS FORÉ DE 87M DE PROFONDEUR POUR USAGE AGRICOLE
UNIQUEMENT.
COUPE DU Puits FOURNIE LE 23 MARS 2005.

Distance: 1,459 X(M) : 236,940 Code Ouvrage : 49/6/8/008 Dénomination ou lien-Dit : SOURCE PAQUAY À IZIER
Direction : N-E Y(M) : 120,030 Commune : DURBUY Ouvrage en activité : Oui
Nature de l'ouvrage : SOURCE A L'EMERGENCE

Nappe sollicitée: INCONNU OU INEXISTANT

Données de l'exploitation en cours (ou de la dernière exploitation clôturée)

Nom du titulaire : PAQUAY YVES, MARC, GILLES ET LAURENT Code du titulaire : 83012/00063 Existence d'une zone de prévention ? Non
Adresse : FERMINE 1 Numéro d'autorisation : 2005/8/D/00049
694 IZIER Usage principal de l'eau : INDETERMINE

Caractéristiques de l'ouvrage

SOURCE À L'ÉMERGENCE TRÈS ANCIENNE.

Pour toute information complémentaire concernant les résultats d'analyse, vous pouvez contacter la Direction des Eaux Souterraines à l'adresse courriel suivante : DESO.DE.DGRNE@mrw.wallonie.be

Résultat de l'approche géocentrique du : Jul 24, 2019 9:15 AM

ANNEXE 7 : Situation au plan de secteur

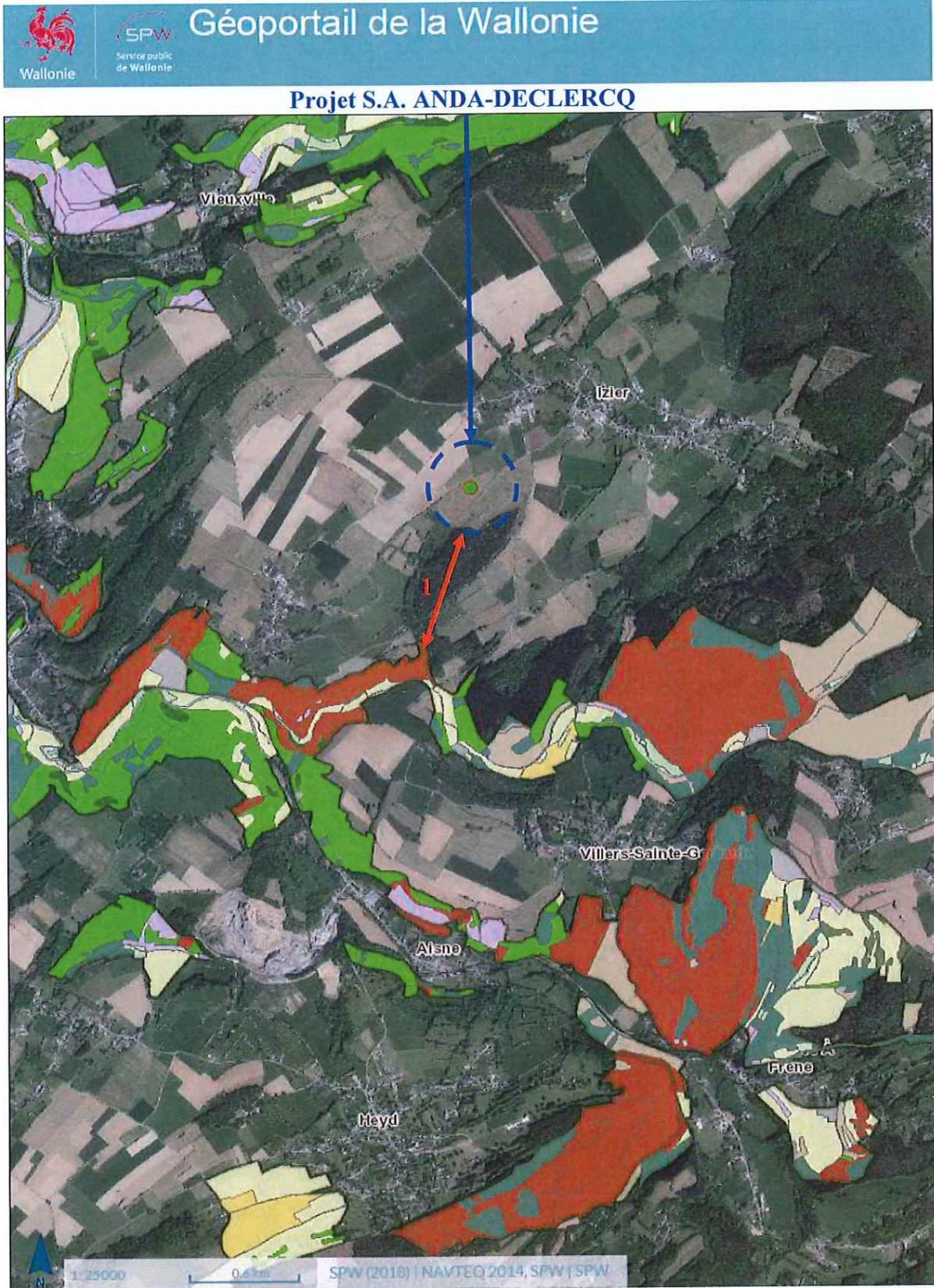


Géoportail de la Wallonie

Projet S.A. ANDA-DECLERCQ



ANNEXE 9 : Réseau Natura 2000 et eaux de surface.



Site Natura 2000

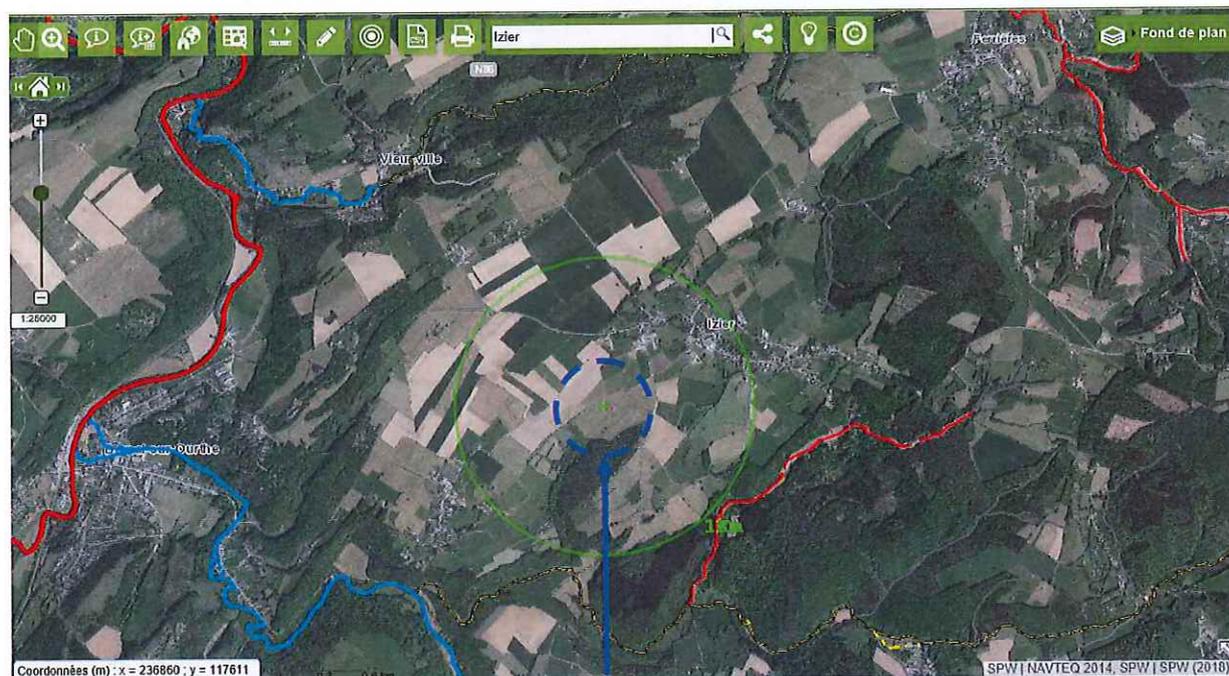
1). BE34007 – « Basse vallée de l'Aisne » à 900 mètres du futur projet de la S.A. ANDA-DECLERCQ. Site le plus proche du projet.

Brève description

L'ensemble est caractéristique de petites vallées ardennaises au cours rapide, affluents principaux de l'Aisne entre Manhay et Bomal. Le site présente des forêts calcicoles de versant et des pelouses sèches ainsi que des zones tourbeuses et marécageuses de grande qualité. On y retrouve également des lambeaux de lande à Laîche glauque (*Carex flacca*), espèce plutôt calciphile, des fragments d'aulnaie marécageuse sur *Sphagnum*, de bas-marais et de landes sèches ou humides à Ericacées. Le très rare Lycopode sélagine (*Huperzia selago*) est présent sur le site.

Eaux de surface : (Rayon d'un Km)

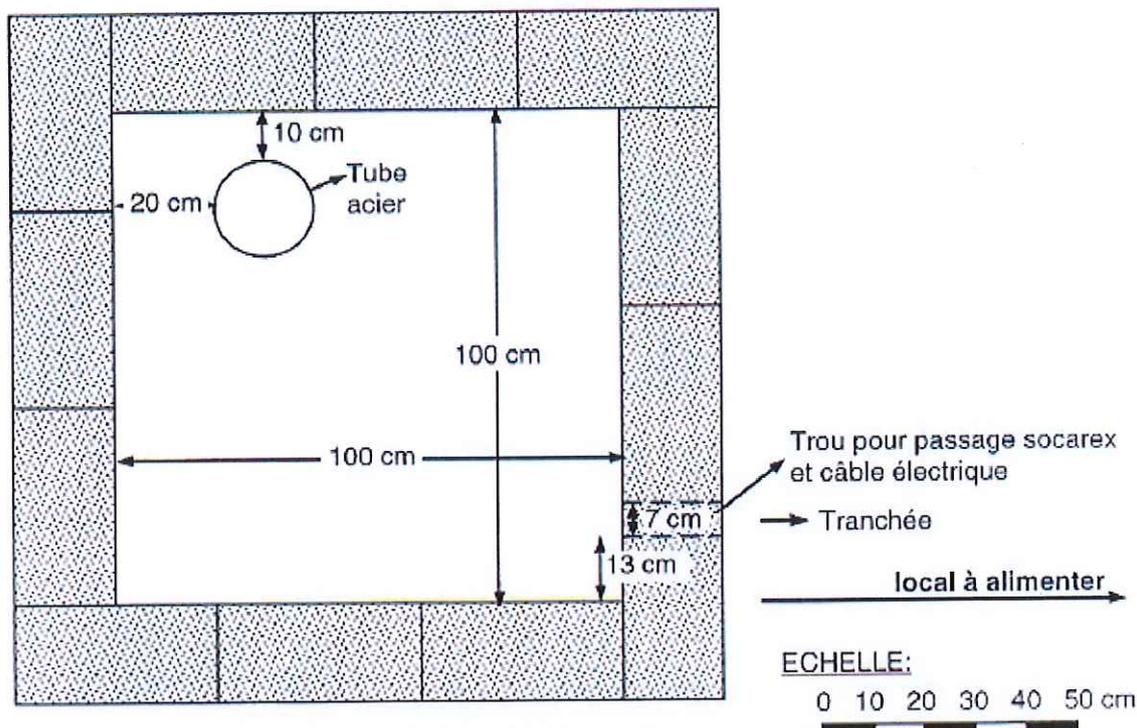
On ne dénombre aucun cours d'eau dans un rayon d'un Km du projet de la S.A ANDA-DECLERCQ



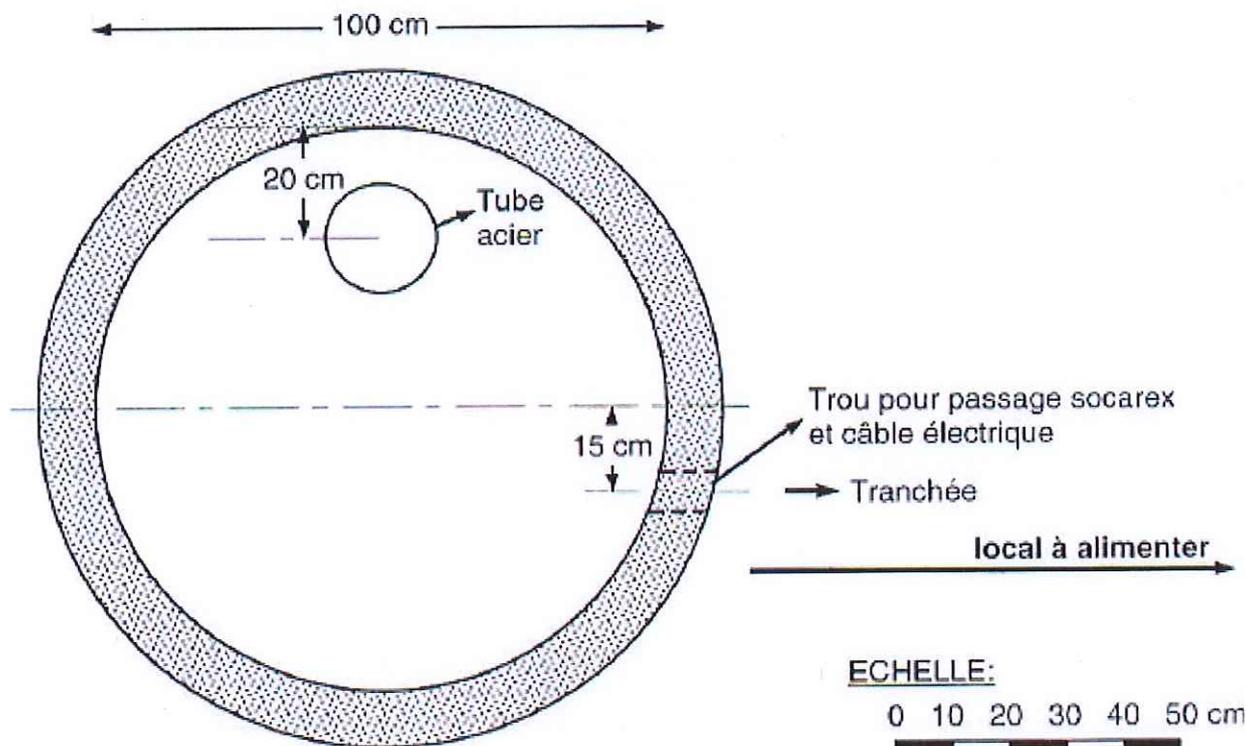
Projet S.A. ANDA-DECLERCQ

**ANNEXE 10 : Formulaires relatif aux opérations de forage (annexe XVIII)
et aux prises d'eau (annexe III).**

Chambre de visite faite au moyen de blocs en béton:



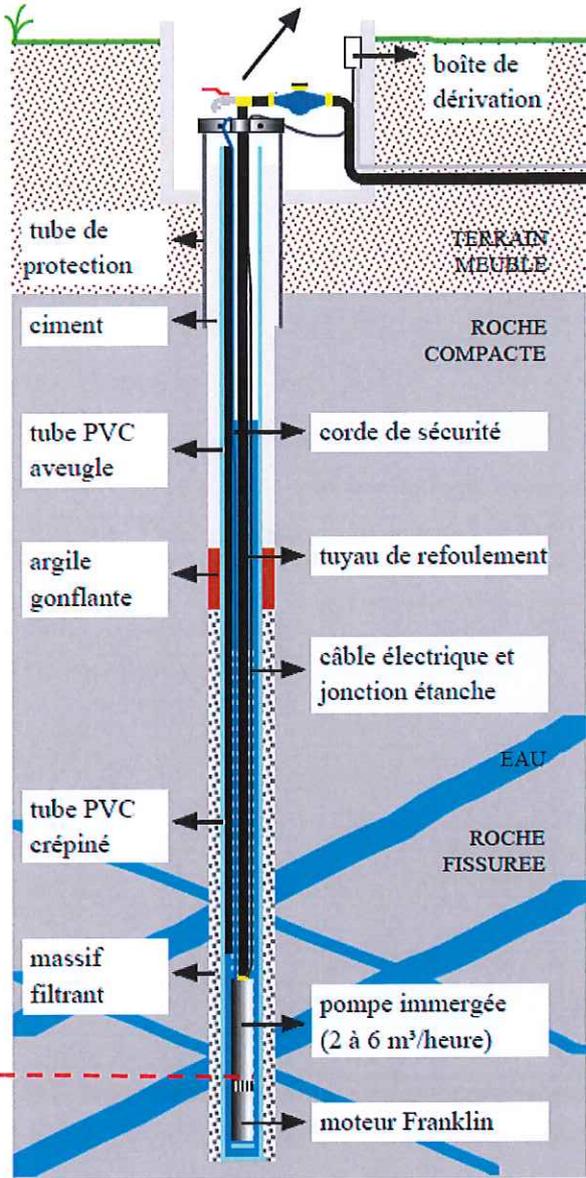
Chambre de visite faite au moyen d'un "anneau de puits":



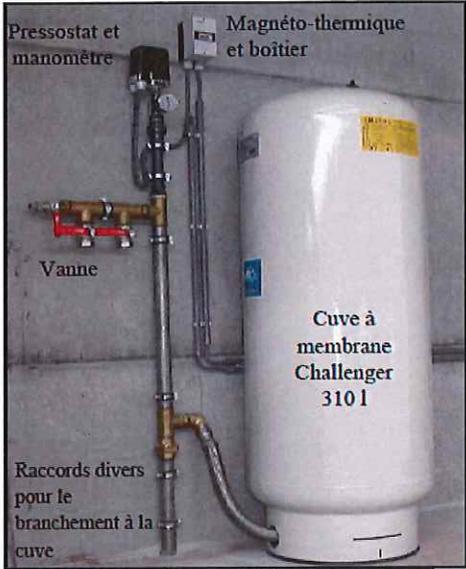
Installation de pompage

Dans le puits:

raccords polyéthylène, anti-retour, raccords divers, couvercle PVC étanche



A l'intérieur du bâtiment:



20 m. de câble électrique

20 m. de tuyau de refoulement

1)



2)

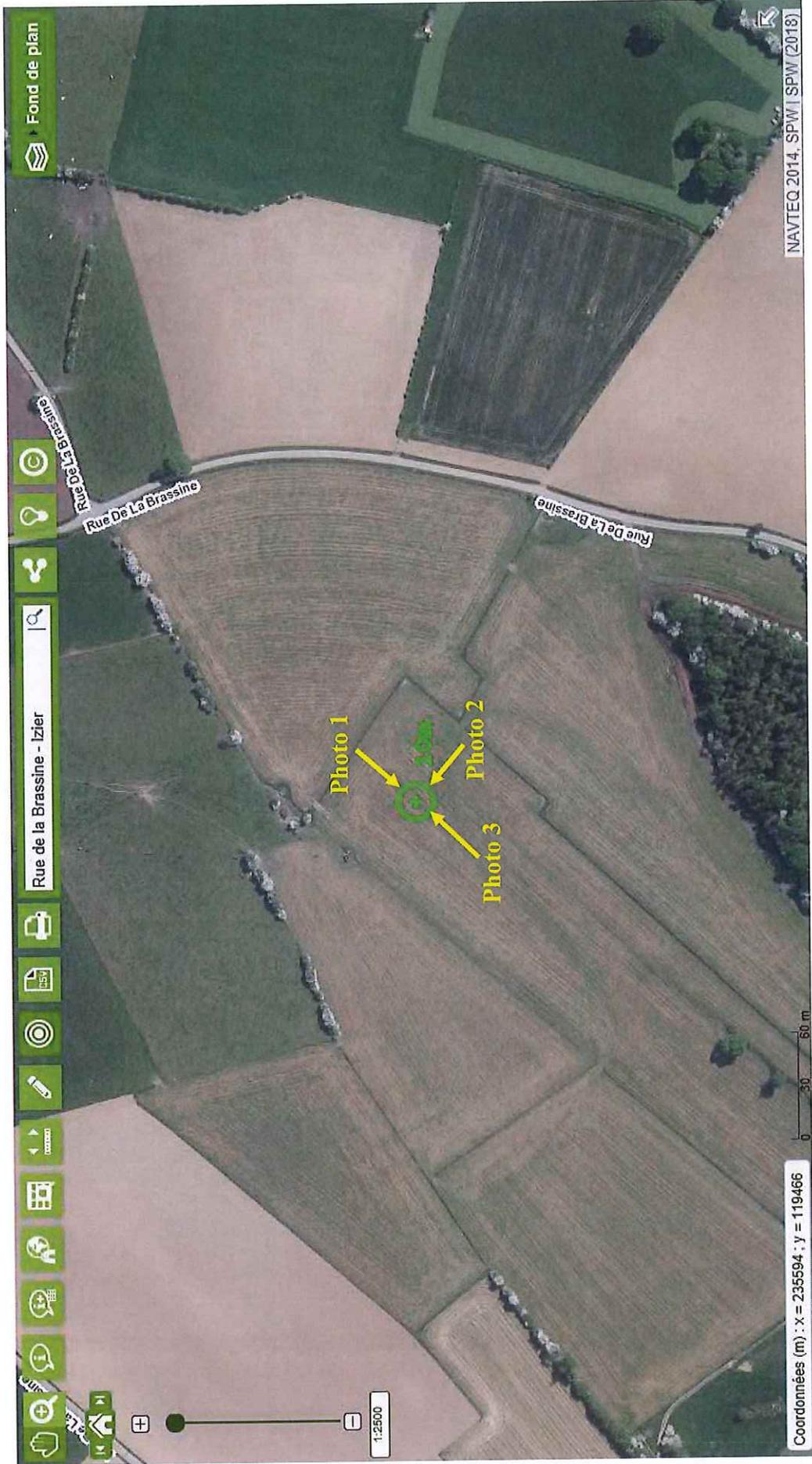


3)



Concernant le puits, le forage de ce dernier servira pour l'alimentation en eau des animaux (39.931 poules pondeuses en production biologique après projet) et sanitaire de l'exploitation. La prise d'eau se justifie par l'abreuvement hivernal et estival des volailles. De plus, les besoins en eau de l'exploitation étant conséquent soit $\pm 2.900 \text{ m}^3/\text{an}$, le raccordement et la prise d'eau sur le réseau de distribution seraient trop onéreux. (Voir devis forage en **annexe 15**).

Le tracé de la conduite d'eau et du câblage électrique est dirigé vers le **bâtiment B1** (Poulailler (Hébergement de 18.677 poules pondeuses) – **A construire.**) ou le raccordement sera opéré sur l'alimentation existante (Voir **annexe 5**).



Fond de plan

©

📍

🔍

Rue de la Brassine - Izier

🖨️

📄

🎯

✍️

🏠

🗺️

🌐

🗣️

👤

👉

👈

🏠

+

-

1:2500

Rue De La Brassine

Rue De La Brassine

Photo 1

Photo 2

Photo 3

100m

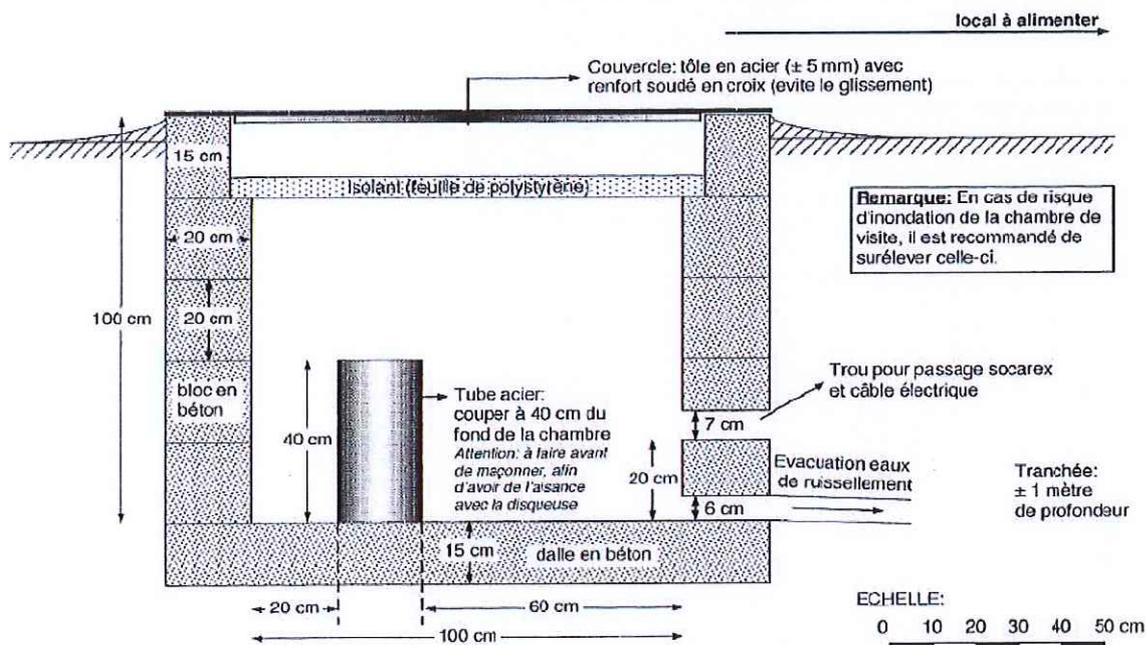
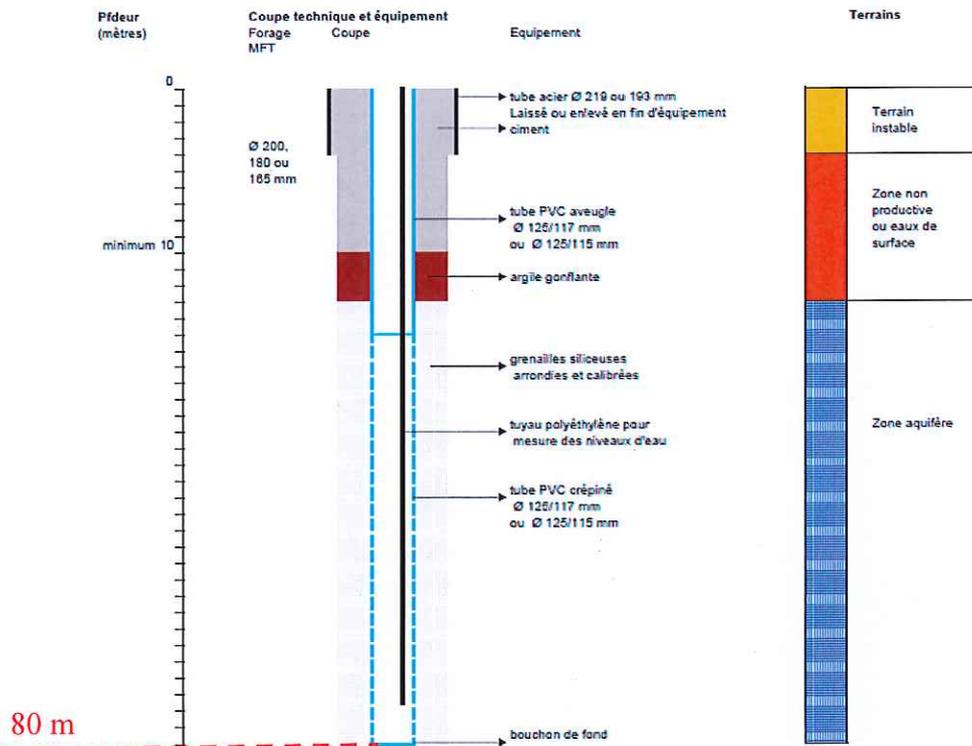
NAVTEQ 2014, SPW | SPW (2018)

Coordonnées (m) : x = 235594 ; y = 119466

0 30 60 m

ANNEXE 11 : Situation, plan descriptif du puits, reportage photographique, emplacement côté et courbes de niveau.

COUPE DE PUIITS THEORIQUE



ANNEXE 13 : Projet agricole

ANDA-DECLERCQ * SPRL
RUE DU THIER, HEURE 2
5377 SOMME-LEUZE

Objet : - Détermination de la liaison au sol 2018 de votre exploitation.

Madame, Monsieur,

Vos taux de liaison pour la campagne 2018 sont les suivants :

LS global (LS gl): 0,00

LS zone vulnérable (LS ZV):0,00

Comment ces taux sont-ils calculés ?

Les taux de liaison sont calculés sur base du Code de l'Eau à partir des données de votre exploitation reprises au verso.

Quelle incidence peut avoir un taux supérieur à 1 ?

Tout **LS gl** ou **LS ZV supérieur à 1** constitue un élément de non conformité susceptible d'entraîner des réductions des primes ou d'avoir des conséquences dans le cadre d'aides à l'investissement et/ou à la reprise.

Pouvez-vous contester ce taux de liaison ?

Oui. Pour cela, vous devez transmettre dans les 30 jours suivant la date d'envoi du présent courrier une contestation reprenant au minimum vos coordonnées, votre numéro de producteur et les éléments objectifs permettant à l'administration de prendre en compte votre requête, à l'adresse suivante :

Département du Sol et des Déchets - Direction de la Protection des Soils
Avenue Prince de Liège 15 à 5100 NAMUR (JAMBES).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Ir. Jacques Defoux
Directeur



CONTACT
DÉPARTEMENT DU SOL ET DES
DECHETS
DIRECTION DE LA PROTECTION
DES SOIS
Avenue Prince de Liège 15
B-5100 NAMUR (Jambes)
Fax : +32 (0)81 33 51 15

VOTRE GESTIONNAIRE
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de
8h30 à 12h00

Mélissa MINNE : Tél : 081/ 33 51 11
melissa.minne@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE
N° de
producteur : 000505036-54
N° de TVA : BE457524353

Nos Réf. : DPS/MM/mmm/2019/9108

Vos contacts asbl Protec'Eau
Gembloux : Tél : 081/62 73 13
Huy : Tél : 085/84 58 57

Libramont : Tél : 061/40.48.18
Philippeville : Tél : 071/68 55 53
Marquain : Tél : 069/67 15 51

<http://www.protecteau.be>
Bourse d'échange d'engrais de ferme
www.labeef.be

Pour information, un taux de liaison global MO égal à 0,00 et un taux de liaison zone vulnérable MO égal à 0,00 vous ont été alloués. Ces derniers tiennent compte de l'azote importé en provenance de matières organiques autres que les effluents d'élevage [source : producteurs de matières organiques]. Ces derniers apports ne seront pas, cette année, pris en compte pour la détermination des critères de conditionnalité.

Date :

Campagne : 2018 Exploitation : ANDA-DECLERCQ * SPRL	N° producteur : 000505036-54 N° TVA : BE457524353
--	--

Données du calcul

Cheptel Quantité totale d'azote organique produit par le cheptel détenu: 7.200,00 kg N
Mouvements Effluents importés (EEB): Quantité d'azote importée sur base de mouvements : 0 kg N Effluents exportés (EEB): Quantité d'azote exportée sur base de mouvements : 17.454,50 kg N Quantité importée sur base de contrats (En provenance d'exploitations < 2500 Kg N) : 0 kg N Quantité exportée sur base de contrats (Exploitation < 2500 kg N) : 0 kg N Quantité importée sur base de contrats de pâturage : 0 kg N Quantité exportée sur base de contrats de pâturage : 0 kg N Quantité utilisée en Région wallonne par une exploitation frontalière : 0 kg N Quantité importée en provenance de matières organiques, comptabilisée pour LS G1 et LS Zv : 0 kg N Quantité totale importée en provenance de matières organiques : 0 kg N
Surfaces Quantité totale d'azote organique exportable épanachable hors Région wallonne: 0 kg N Quantité totale épanachable en Région wallonne (norme 115/230): 5.421,10 kg N Quantité totale épanachable en Région wallonne tenant compte de la limite à 170 en ZV: 4.392,80 kg N

Inventaire

Types d'animaux	Nombre têtes.an	Types d'animaux	Nombre places.an
Vaches laitières	0	Truies et verrats	0
Vaches mixtes	0	Porcs à l'engrais	0
Vaches allaitantes	0	Porcs à l'engrais sur litière biomécanisée	0
Vaches de réforme	0	Porcelets (4 à 10 sem.)	0
Autres bovins de plus de 2 ans	0	Poulets de chair (40 j.)	0
Bovins de moins de 6 mois	0	Poules pondeuses / reproductrices (343 j.)	12.000
Génisses de 6 à 12 mois	0	Poulettes (127 j.)	0
Génisses de 1 à 2 ans	0	Coqs de reproduction	0
Taureillons de 6 à 12 mois	0	Canards (75 j.)	0
Taureillons de 1 à 2 ans	0	Oies (150 j.)	0
Ovins caprins de - d'1 an	0	Dindes, dindons (85 j.)	0
Ovins caprins de + d'1 an	0	Pinlades (79 j.)	0
Equins < 200 kg	0	Lapins mères	0
Equins 200-600 kg	0	Autres	0
Equins > 600 kg	0	Autriches, émeux	0
Cervidés	0	Cailles	0

Surfaces agricoles en Région wallonne

Terres arables : 4,54 ha Dont 4,54 ha en zones vulnérables Dont 0 ha hors de ces zones	Prairies : 21,30 ha Dont 21,30 ha en zones vulnérables Dont 0 ha hors de ces zones
---	---

Surfaces agricoles hors Région wallonne

Terres arables : 0 ha	Prairies : 0 ha (Voir remarque ci-dessous)
------------------------------	---

Remarques importantes :

- Un détail plus complet des données est repris sur le site «Simulation» de la DPS (<http://dps.environnement.wallonie.be/simulation>). Pour y accéder, une inscription préalable est obligatoire et nécessite l'utilisation d'un code d'activation qui vous sera transmis par courrier après demande à l'adresse suivante : malissa.mienne@spw.wallonie.be

Taux de liaison au sol (Après projet)			
Le calcul reprend le site de Bonsin (Existant) et Izier (Projet)			
Production d'azote organique			
Catégorie	Nombre	Kg Norg /animal /an	Total Kg Norg
Vaches laitières	0,00	90	0,00
Vaches allaitantes		66	0,00
Vaches de réforme		66	0,00
Bovins de plus de 2 ans	0,00	66	0,00
Bovins de moins de 6 mois	0,00	10	0,00
Génisses de 6 à 12 mois	0,00	28	0,00
Génisses de 1 à 2 ans	0,00	48	0,00
Taurillons de 6 à 12 mois		25	0,00
Taurillons de 1 à 2 ans	0,00	40	0,00
Ovins et caprins de - d'1 an		3,3	0,00
Ovins et caprins de + d'1 an		6,6	0,00
Equins		56	0,00
Truie gestante		15	0,00
Verrat		15	0,00
Porc à l'engrais & cochette		7,8	0,00
Porc à l'engrais sur litière biomaitrisée		4,5	0,00
Porcelets (de 4 à 10 semaines)		1,9	0,00
Poulets de chair (40 jours)	0	0,27	0,00
Poules pondeuses ou reproductrices (343 jours)	51.391	0,60	30834,60
Poulettes démarrées (127 jours)		0,27	0,00
Coq, canard & oie		0,43	0,00
Dinde & dindon		0,81	0,00
Pintade		0,27	0,00
Lapin à l'engrais		0,32	0,00
Lapin mère		3,6	0,00
Antruche & émeu		3	0,00
Caille		0,04	0,00
TOTAL GENERAL (kg Norg)			30.834,60
Superficie			
Azote organique importé		0,00	
Azote organique exporté		25.989,00	
Surface prairies (ha)		21,30	
En zone vulnérable		0,00	
Hors zone vulnérable		21,30	
Surface arable (ha)		4,54	
En zone vulnérable		0	
Hors zone vulnérable		4,54	
Superficie totale (ha)		25,84	
Calcul LS			
LS global =			0,89
LS zone vulnérable =			0,89

Production totale de fumier de l'exploitation 6 mois(m³)	1.378
Production de fumier sec 6 mois(m²)	689
Volume de fumier sec stocké au champs 6 mois (m³)	689
Production de fumiers de transit obligatoire sur fumière 3 mois (m³)	
Production de fientes humides volatile (transit obligatoire sur fumière couverte 3 mois) (m³)	689
Faut-il un dispositif de séparation et de stockage des phases liquide et solide pour le fumier mou non mélangé bovin ?	NON
Superficie fumière couverte existante (m²)	
Superficie fumière non couverte existante (m²)	
Superficie fumière couverte du projet (m²)	300
Superficie fumière non couverte du projet (m²)	
Fumière non couverte nécessaire avant projet (m²)	230
Fumière non couverte manquante au projet (m²)	
Fumière couverte nécessaire fientes humides avant projet (m²)	172
Fumière couverte nécessaire fientes humides manquante au projet (m²)	
Stockage écoulément requis 6 mois (m³)	
Aires d'alimentation et aires d'attente non couvertes du bétail (m²)	
Superficie de fosse non couverte (m²)	
Superficie de fosse sous callibotlis (m²)	
Volume d'eaux vertes (m³)	
Volume d'eaux blanches permises (m³)	
Total volumes complémentaires (m³)	
Stockage purin requis 6 mois (m³)	
Stockage purin existant (m³)	
Stockage purin du projet (m³)	40
Stockage lisier requis 6 mois (m³)	
Stockage lisier existant (m³)	
Stockage lisier du projet (m³)	
Volume de fosse nécessaire avant projet (m³)	
Volume de fosse manquant au projet (m³)	

CAPACITÉS OK

Observations, remarques :

Ciney, le 16/07/2019

Département du Développement, de la Ruralité,
des Cours d'Eau et du Bien-être Animal
Direction du Développement rural
Service de Ciney
Rue des Champs Elysée, 12
5590 Ciney

ANDA-DECLERCQ * SPRL
RUE DU THIER, HEURE 2
5377 SOMME-LEUZE

Nos ref : DGO3/D6/DDR/ACISEE/C/11532
Votre contact : Jean-François BOREUX
Assistant – 081/336436

**ATTESTATION DE CONFORMITE DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE
DES EFFLUENTS D'ELEVAGE**

N° d'agriculteur: 000505036-54	
Nom : ANDA-DECLERCQ * SPRL	
Unité(s) de production	
9112031567	PASSAGE ALPHONSE LAFFUT S/N – 5377 SOMME-LEUZE

www.wallonie.be
No vert: 1718 (informations générales)

Suite à l'examen de votre formulaire de demande d'attestation et de la visite technique de votre exploitation en date du 11/07/2019, en application de l'article R.198, § 4, de l'AGW du 13 juin 2014 modifiant le livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne la Gestion Durable de l'Azote en Agriculture, votre exploitation dont les références sont reprises ci-dessus est déclarée

CONFORME

aux articles R.194 à R.197 du même AGW.

Cette attestation est valable pour une période de cinq ans à dater du 11/07/2019 sauf dans les circonstances reprises aux articles R.198, § 3 (1) et R.199 (2), ou si une nouvelle infrastructure de stockage est construite, auquel cas une nouvelle demande d'attestation doit être introduite.

Pour le Directeur,
Jean-François BOREUX, Assistant



(1) Augmentation de plus de 15% du cheptel, réduction des capacités de stockage, problème d'étanchéité, changement de stabulation
(2) Modification de contrat de location



FORMULAIRE DE/DCV

RÉGION WALLONNE

Ministère de la Région wallonne - Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement - Division de l'Eau

Arrêté du 10 octobre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture

Déclaration d'engagement à exporter de l'azote organique par contrats de valorisation

Réf. (réservé à l'Administration) : DE/DCV/20 /

Je, soussigné :

Nom : Anole Declercq SA
 N° Producteur : 090505 836-54 N° TVA : 052 524 353
 Adresse : Rue du Centre 2
 Code postal : 5377 Localité : Somme Leuze
 Téléphone : 06731 483348 Fax :/...../.....
 Représentant (case à cocher) l'exploitation la société
 Nom : Anole Declercq SA
 Adresse : Rue du Centre 2
 Code postal : 5377 Localité : Somme Leuze
 Téléphone : 06731 483348 Fax :/...../.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture ci-dénoté l'Arrêté et en conséquence m'engager à souscrire des contrats de valorisation avec des tiers en vertu de l'article 27, §3 de l'Arrêté et conformément aux articles 28 et 29 de l'Arrêté. A cet effet, j'utilise les contrats de valorisation imprimés et référencés par l'Administration, je les remplis dûment et j'en respecte les conditions générales.

J'envoie la présente déclaration dûment remplie, datée et signée par lettre recommandée à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Division de l'Eau, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES.

La présente déclaration concerne (case à cocher):

- Une situation actuelle (1)
- Une situation prévisionnelle dont le démarrage est envisagé en date du/...../..... (2) *Dès octroi du permis.*

Je suis engagé à exporter l'azote organique par contrats de valorisation à la date d'envoi de la présente déclaration (cas 1) ou, lorsque la situation prévisionnelle sera devenue situation réelle, à la date d'envoi par recommandé à l'Administration visée ci-dessus d'une lettre de confirmation de la réalité de la situation prévue, conformément à l'article 27, §4 de l'arrêté (cas 2).

L'engagement que je prends ou compte prendre s'étend sur une période de 4 ans reconductible, sauf si cette reconduction n'est pas envisagée en application de l'article 27, § 4 de l'Arrêté.

Fait à B. an. s. h. Le 16/07/2018 (date d'envoi)

Signature

Ce formulaire n'est pas un contrat de valorisation en tant que tel, mais un engagement à exporter de l'azote organique par contrats de valorisation. Les contrats de valorisation en tant que tels sont disponibles sur demande à Nitrawal. Ils doivent être établis en bonno et due forme et une copie doit être envoyée à l'Administration au plus tard à la date de signature de la présente déclaration ou, dans le cas d'une situation prévisionnelle, au plus tard un mois avant le démarrage de la nouvelle activité.



Contrat d'épandage de fertilisants organiques

Référence du contrat : **517994**

Entre d'une part, le cédant

Exploitation agricole
Cédant : **ANDA-DECLERCQ SA**
N° de Producteur : **000505036-54**
N° de TVA : **BE457524353**
N° BCE :
Adresse : **RUE DU THIER 2**
Localité : **SOMME-LEUZE**
CP : **5377**
Tél :

Et d'autre part, le preneur

Exploitation agricole
Preneur : **LAIXHAY ISABELLE**
N° de Producteur : **000505879-24**
N° de TVA : **BE502512062**
N° BCE :
Adresse : **HAMEAU DE LASSUS 9**
Localité : **HAMOIR**
CP : **4180**
Tél :

Quantités de fertilisants organiques à transférer

Le contrat porte sur les quantités estimées suivantes :
1388 kilo(s) d'azote, correspondant à 52 tonne(s) de **Fumier de volaille** (code : **16-Fumier de volaille**).

Soit un total de **1388** kilos d'azote cédés sous forme de fertilisants organiques.

Période de validité

Le présent contrat prend cours à la date du **03/10/2018**.
Et est conclu pour une durée de **1 an(s)**.

Signature des contractants

Le preneur et le cédant s'engagent à respecter les conditions générales relatives aux contrats d'épandage définies par l'arrêté ministériel fixant les modalités de mise en œuvre et de contrôle des contrats d'épandage et des documents de suivi.

Fait en 2 exemplaires à le

Le Cédant	Le Preneur



Contrat d'épandage de fertilisants organiques

Référence du contrat : **518507**

Entre d'une part, le cédant

Exploitation agricole
Cédant : **ANDA-DECLERCO SPRL**
N° de Producteur : **000505036-54**
N° de TVA : **BE457524353**
N° BCE :
Adresse : **RUE DU THIER, HEURE 2**
Localité : **SOMME-LEUZE**
CP : **5377**
Tél :

Et d'autre part, le preneur

Exploitation agricole
Preneur : **MORTEHAN**
MARIE-MADELEINE&RIXHON
GERARD GR PP
N° de Producteur : **000112772-58**
N° de TVA : **BE603431753**
N° BCE :
Adresse : **AU CLOCHER 14**
Localité : **FERRIERES**
CP : **4190**
Tél :

Quantités de fertilisants organiques à transférer

Le contrat porte sur les quantités estimées suivantes :
1575 kilo(s) d'azote, correspondant à **45** tonne(s) de **Fientes séchées de volailles** (code :
33-Fientes séchées de volailles).

Soit un total de **1575** kilos d'azote cédés sous forme de fertilisants organiques.

Période de validité

Le présent contrat prend cours à la date du **15/01/2019**.
Et est conclu pour une durée de **1** an(s).

Signature des contractants

Le preneur et le cédant s'engagent à respecter les conditions générales relatives aux contrats d'épandage définies par l'arrêté ministériel fixant les modalités de mise en œuvre et de contrôle des contrats d'épandage et des documents de suivi.

Fait en 2 exemplaires à le

Le Cédant	Le Preneur



Contrat d'épandage de fertilisants organiques

Référence du contrat : **518961**

Entre d'une part, le cédant

Exploitation agricole
Cédant : **ANDA-DECLERCQ SPRL**
N° de Producteur : **000505036-54**
N° de TVA : **BE457524353**
N° BCE :
Adresse : **RUE DU THIER, HEURE 2**
Localité : **SOMME-LEUZE**
CP : **5377**
Tél :

Et d'autre part, le preneur

Exploitation agricole
Preneur : **ASSOCIATION**
LACROIX-DE FAVEREAU GR PP
N° de Producteur : **000509298-48**
N° de TVA : **BE672432506**
N° BCE :
Adresse : **CHERA MONSEU**
(JENERET) 13
Localité : **DURBUY**
CP : **6941**
Tél :

Quantités de fertilisants organiques à transférer

Le contrat porte sur les quantités estimées suivantes :
1575 kilo(s) d'azote, correspondant à **45** tonne(s) de **Fientes séchées de volailles** (code :
33-Fientes séchées de volailles).

Soit un total de **1575** kilos d'azote cédés sous forme de fertilisants organiques.

Période de validité

Le présent contrat prend cours à la date du **19/02/2019**.
Et est conclu pour une durée de **1** an(s).

Signature des contractants

Le preneur et le cédant s'engagent à respecter les conditions générales relatives aux contrats d'épandage définies par l'arrêté ministériel fixant les modalités de mise en œuvre et de contrôle des contrats d'épandage et des documents de suivi.

Fait en 2 exemplaires à le

Le Cédant	Le Preneur



Contrat d'épandage de fertilisants organiques

Référence du contrat : **519318**

Entre d'une part, le cédant

Exploitation agricole
Cédant : **ANDA-DECLERCQ SPRL**
N° de Producteur : **000505036-54**
N° de TVA : **BE457524353**
N° BCE :
Adresse : **RUE DU THIER, HEURE 2**
Localité : **SOMME-LEUZE**
CP : **5377**
Tél :

Et d'autre part, le preneur

Exploitation agricole
Preneur : **VERDIN LUC**
N° de Producteur : **000504183-74**
N° de TVA : **BE691337707**
N° BCE :
Adresse : **HAUTE COMMENE 26**
Localité : **DURBUY**
CP : **6940**
Tél :

Quantités de fertilisants organiques à transférer

Le contrat porte sur les quantités estimées suivantes :
315 kilo(s) d'azote, correspondant à **9** tonne(s) de **Fientes séchées de volailles** (code :
33-Fientes séchées de volailles).

Soit un total de **315** kilos d'azote cédés sous forme de fertilisants organiques.

Période de validité

Le présent contrat prend cours à la date du **27/02/2019**.
Et est conclu pour une durée de **1** an(s).

Signature des contractants

Le preneur et le cédant s'engagent à respecter les conditions générales relatives aux contrats d'épandage définies par l'arrêté ministériel fixant les modalités de mise en œuvre et de contrôle des contrats d'épandage et des documents de suivi.

Fait en 2 exemplaires à le

Le Cédant	Le Preneur



Contrat d'épandage de fertilisants organiques

Référence du contrat : **520221**

Entre d'une part, le cédant

Exploitation agricole
Cédant : **ANDA-DECLERCQ SPRL**
N° de Producteur : **000505036-54**
N° de TVA : **BE457524353**
N° BCE :
Adresse : **RUE DU THIER, HEURE 2**
Localité : **SOMME-LEUZE**
CP : **5377**
Tél :

Et d'autre part, le preneur

Exploitation agricole
Preneur : **BEAUDOINT JOSE**
N° de Producteur : **183050031-70**
N° de TVA : **BE691232589**
N° BCE :
Adresse : **PETIT HOUMART 22**
Localité : **DURBUY**
CP : **6941**
Tél :

Quantités de fertilisants organiques à transférer

Le contrat porte sur les quantités estimées suivantes :
2136 kilo(s) d'azote, correspondant à **80** tonne(s) de **Fumier de volaille** (code : **16-Fumier de volaille**).

Soit un total de **2136** kilos d'azote cédés sous forme de fertilisants organiques.

Période de validité

Le présent contrat prend cours à la date du **26/03/2019**.
Et est conclu pour une durée de **1 an(s)**.

Signature des contractants

Le preneur et le cédant s'engagent à respecter les conditions générales relatives aux contrats d'épandage définies par l'arrêté ministériel fixant les modalités de mise en œuvre et de contrôle des contrats d'épandage et des documents de suivi.

Fait en 2 exemplaires à le

Le Cédant	Le Preneur

ANNEXE 15 : Devis forage, plantations et clôtures, panneaux photovoltaïques, Ores et note déblais/remblais.

Anda Declercq Offre n° 713-2019 page 1/5
Baillonville, le 17 juin 2019

ECOFORAGE
PUITS POMPES GEOTHERMIE

Madame Anda Declercq

Tél. :
TVA :

Nos réf. : 713/VM/17.06.19

Madame,

Concerne : Offre pour la réalisation d'un forage à Izier

Suite à votre demande, pour laquelle nous vous remercions, nous avons le plaisir de vous remettre un devis estimatif pour le forage et l'équipement d'un puits ainsi que la fourniture et le placement d'une installation de pompage. La profondeur proposée est basée sur votre demande. Les quantités présumées sont données à titre informatif.

Les forages sont soumis au permis d'environnement (annexe I, annexe III (pour le captage) et XVIII (pour le forage)).

Pour satisfaire aux exigences de la Région Wallonne en matière de protection des eaux souterraines, une « zone de prise d'eau », d'un rayon de 10 mètres, doit pouvoir être délimitée autour du puits. Dans cette zone, seules les activités en rapport direct avec la production d'eau sont autorisées. Pratiquement, l'endroit du forage doit être situé à 10 mètres minimum des voiries publiques ou privées, des constructions, des propriétés voisines, ...

Nous espérons ainsi avoir répondu à vos attentes et, restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées,

Vinciane MINTEN
Géologue

Alexandre GRANDJEAN
Administrateur délégué

Forage du puits:

N°	Description (fourniture et mise en œuvre)	Unité	Qtité présumée	Prix unitaire	Prix total
1	Amenée et repli du matériel sur chantier (accessible pour véhicule routier)	forfait	1	450,00 €	450,00 €
2	Forage puits Ø 180 mm	mètre	80	50,00 €	4.000,00 €
3	Si nécessaire, tubage à l'avancement en acier sur la hauteur des terrains non consolidés (tubes enlevés en fin d'équipement)	mètre	10	40,00 €	400,00 €
4	Tubage PVC Ø 125 mm ext. crépiné, sur toute la hauteur de l'aquifère et aveugle, sur toute la partie supérieure	mètre	80	15,00 €	1.200,00 €
5	Massif filtrant (grenailles siliceuses roulées et calibrées), bouchon d'argile (compactonit®) et ciment dans l'espace annulaire, sur toute la hauteur forée	mètre	80	10,00 €	800,00 €
	a) Sur toute la hauteur forée	kg	PM	0,30 €	
	b) surconsommation dépassant les 10 % de la quantité théorique				
TOTAL PRESUME POUR UN PUIS DE 80 M					6.850,00 €

Tous nos prix s'entendent hors T.V.A.

Installation de pompage :

N°	Fourniture de l'installation de pompage	Unité	Qtité présumée	Prix unitaire	Prix total
1 Dans le forage					
1.1	Pompe type PM45-26 moteur Franklin 2,2 kW tri (débit de $\pm 5 \text{ m}^3/\text{h}$)	pièce	1	873,34 €	873,34 €
1.2	Câble électrique immergé 4G2,5 ²	mètre	78	2,90 €	226,20 €
1.3	Jonction électrique étanche	pièce	1	65,00 €	65,00 €
1.4	Tuyau de refoulement en PE HD, PN 16 bars, Ø 40 mm dans le puits	mètre	76	1,95 €	148,20 €
1.5	Corde de sécurité en PP bleu 3 torons	mètre	78	0,20 €	15,60 €
1.6	Tuyau guide pour sonde piézométrique	m	76	1,20 €	91,20 €
2 En tranchée entre le forage et le local technique					
2.1	Câble électrique à enterrer VVB4G2,5 ² -y compris gaine de protection à mettre en tranchée entre le puits et le local technique	mètre	20	2,10 €	42,00 €
2.2	Tuyau de refoulement en PE HD, PN 16 bars, Ø 40 mm à mettre en tranchée entre le puits et le local technique	mètre	20	1,95 €	39,00 €
3 Dans le local technique abrité du gel					
3.1	Réservoir accumulateur de pression Amtrol ou WellMate, PN 10 bars 450 LV	pièce	1	785,00 €	785,00 €
3.2	Pressostat Condor, magnéto-thermique, boîtier, manomètre, pièces diverses de raccordement selon l'installation (vannes, raccords plomberie, flexible armé, fixation...)	forfait	1	275,00 €	275,00 €
4 Dans la chambre de visite pour la mise hors gel du forage					
4.1	Compteur volumétrique Qn5 sortie 5/4" avec certificat de conformité et d'étalonnage	p	1	110,00 €	110,00 €
4.2	dispositif de prise d'échantillon (Té, réductions, robinet)	p	1	35,00 €	35,00 €
4.3	Petit matériel: raccords pompe et regard, plateau de support en PVC, fixations, ...	forfait	1	350,00 €	350,00 €
5	Pièces diverses de raccordement en fonction de l'installation			Suivant prix catalogue	
6	Main d'œuvre sur place (1 homme)	Heure	7	55,00 €	385,00 €
Total présumé hors pièces diverses et HTVA					3.440,54 €

Tous nos prix s'entendent hors T.V.A.

Les cotes de profondeur renseignées dans cette offre restent indicatives et ne peuvent engager l'entrepreneur qui se réserve le droit de modifier les métrages si les exigences de rendement l'imposaient.

Si nécessaire, cette offre pourra être réactualisée en fonction des exigences d'un cahier des charges à nous transmettre.

Une remise de prix pour installation de pompage adaptée pourra vous être proposée une fois les caractéristiques du ou des puits connues, et en fonction de vos besoins précis. En cas de faible débit, vous devrez envisager la réalisation d'une citerne tampon de capacité suffisante pour permettre le fonctionnement des vos installations en continu. Si vous ne disposez pas du triphasé il faut prévoir un supplément d'environ 250,00 à 300,00 € pour une installation en monophasé.

Tranchée y compris placement du câble et du tuyau de refoulement, chambre de visite (réalisée suivant les prescriptions de la Région Wallonne) percement de mur et amenée du courant à l'endroit de la cuve à alimenter sont à effectuer par vos soins.

L'accès au chantier doit être assuré par le client, qui est seul responsable de l'endroit du forage, de l'évacuation des déblais et des eaux, de la remise en état des terrains, du respect ou non de la "zone de prise d'eau" (Région Wallonne) et des autorisations (permis d'environnement).

Pour satisfaire aux exigences de la Région Wallonne en matière de protection des eaux souterraines, une "zone de prise d'eau", d'un rayon de 10 mètres, doit pouvoir être délimitée autour du puits. Dans cette zone, seules les activités en rapport direct avec la production d'eau sont autorisées. Pratiquement, l'endroit du forage doit être situé à 10 mètres minimum des voiries publiques ou privées, des constructions, des propriétés voisines, ... Nous attirons également votre attention sur les impositions de la Région Wallonne qui restent à votre charge : La zone doit être clôturée, un repère altimétrique inamovible, inaltérable, bien visible et d'utilisation aisée doit être lié à l'ouvrage. Le puits doit être identifié par une plaque signalétique scellée et bien visible reprenant le code de l'ouvrage.

Le déploiement vertical de la colonne de forage doit être réalisable au droit de(s) l'endroit(s) désigné(s) pour les travaux.

Tout arrêt de travail dû à une cause extérieure à notre entreprise ou stand-by en attente de décision sera comptabilisé à 200,00 €/ heure pour la machine à l'arrêt sans personnel et à 290,00 €/h pour la machine à l'arrêt personnel présent.

En cas de forage sec, il ne sera pas équipé et sera comblé et étanchéifié. Le forage sera alors facturé au prix de 50,00 € hors TVA par mètre courant.

Une facture sera émise après la réalisation du forage et avant l'installation de pompage. Cette dernière ne sera programmée que lorsque la facture du forage sera honorée.

Les prix sont révisables après 6 mois à dater de la présente.

En cas de commande, veuillez nous retourner toutes les pages de cette offre signées pour accord et nous verser un acompte de 750€ sur le compte BE13 7320 0029 9539.

CONDITIONS GENERALES

1. Sauf stipulations expresses contraires, acceptées par écrit, tous les marchés conclus avec la S.A. ECOFORAGE sont soumis, sans exception, aux présentes conditions générales et le client reconnaît en avoir accepté toutes les clauses dès la conclusion du contrat.
2. Nos remises de prix ne sont qu'indicatives, des circonstances indépendantes de notre volonté pouvant nous obliger à les modifier, voire à renoncer au contrat projeté.
3. Les autorisations officielles et les déclarations de démarrage des travaux sont à charge du client et restent de sa responsabilité, de sorte qu'elles sont réputées obtenues par le client à l'entame des travaux.
Le site d'implantation du forage et l'aménagement d'un accès pour nos machines sont à charge du client. Ce dernier est seul responsable du non-respect éventuel du périmètre de protection de la prise d'eau et des dégâts qui pourraient être occasionnés aux câbles et conduits souterrains.
4. La s.a. ECOFORAGE ne sera en aucun cas responsable de dommages éventuels en sous-sol liés à l'emplacement même de(s) endroit(s) de forage et, par l'acceptation du présent devis, le client s'engage à garantir la s.a. ECOFORAGE contre toute réclamation en raison de dommages résultant de cette localisation.
La s.a. ECOFORAGE ne sera en aucun cas tenue responsable des nuisances liées aux risques de vibration engendrés par le fonctionnement des machines ou par les procédés de forage.
5. Compte tenu de l'aspect assez aléatoire de l'activité, les cotes de profondeur renseignées dans le contrat restent indicatives et ne peuvent engager l'entrepreneur qui se réserve le droit de modifier les métrages si les exigences de rendement l'imposaient. De même, la réalisation correcte du forage peut nécessiter la mise en œuvre d'investigations techniques et matérielles supplémentaires à charge du client. Si le client renonce à la poursuite des travaux de forage en cours sans l'accord écrit de l'entrepreneur, il accepte alors l'annulation des garanties et devra supporter le montant total des travaux effectués jusqu'au moment de l'arrêt du chantier. S'ils décident d'arrêter les travaux de commun accord pour quelque raison que ce soit, le montant de l'acompte reste dû pour couvrir les frais de déplacement et d'installation.
6. La S.A. ECOFORAGE ne garantit pas la qualité minérale et bactériologique de l'eau captée. Tout dommage corporel ou matériel lié directement ou indirectement à la qualité de l'eau captée ne pourra lui être imputé. La SA ECOFORAGE ne peut être tenue responsable d'une baisse éventuelle de productivité liée à des facteurs extérieurs imprévisibles ou incontrôlables (surexploitation de la nappe, travaux routiers extraordinaires, sécheresse prolongée, tremblement de terre, etc...)
7. La durée et l'étendue de notre garantie se limitent toujours à celles fixées par le fabricant. Les dégâts résultant d'un mauvais usage du matériel ne sont pas couverts. En cas d'application de la garantie, notre responsabilité est limitée à l'échange pur et simple de la pièce reconnue défectueuse de l'usine. Le transport et le montage restent à charge de l'acheteur, sans aucune responsabilité pour le vendeur. Aucun remboursement, indemnité ou dommages et intérêts ne peuvent nous être réclamés pour quelque motif que ce soit. L'application de la garantie ne peut donner lieu à une reprise et ne peut avoir aucune incidence sur le paiement de la facture.
8. Nos factures sont payables, sauf stipulation contraire écrite, au comptant, net sans escompte. Tout retard de paiement à l'échéance de la facture donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure à des intérêts de retard de 12% l'an à dater de son exigibilité. En cas de non-paiement total ou partiel de la dette à l'échéance et après mise en demeure infructueuse, le solde restant dû, sera majoré de 12% avec un minimum de 50,00 €. En cas de litige, le cocontractant ne peut différer le paiement du prix jusqu'à la solution de ce litige.
9. Le matériel reste la propriété de la SA ECOFORAGE jusqu'au paiement intégral de la facture
10. Toute réclamation doit être faite, par lettre recommandée, dans les huit jours de la réception de la facture. Passé ce délai, celle-ci est considérée comme définitivement acceptée
11. L'occupation des lieux et le paiement du prix, et l'un à défaut de l'autre, emportent réception des travaux.
La réception provisoire emporte agrégation des travaux et des marchandises mises en œuvre ou livrées. La réception définitive est acquise de plein droit 3 mois après la réception provisoire.
12. La présente convention est soumise au droit belge. Tout différend relève exclusivement de la compétence des tribunaux d'Arion ou de Marche-En-Famenne
13. Nous rassemblons et traitons les données à caractère personnel reçues de votre part en vue de l'exécution du contrat, de la gestion des clients, de la comptabilité et d'activités de marketing direct. Les fondements juridiques sont l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et réglementaires et/ou l'intérêt légitime. Le responsable de traitement est Ecoforage, Zone d'Activités Nord, 29 à 5377 Baillonville. Ces données à caractère personnel ne seront transmises à des personnes chargées du traitement, des destinataires et/ou des tiers que dans la mesure rendue indispensable aux finalités du traitement, telles que mentionnées ci-dessus. Le client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qu'il nous transmet, et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données vis-à-vis des personnes dont il nous a transmis les données à caractère personnel, ainsi qu'en ce qui concerne toutes les éventuelles données à caractère personnel qu'il recevrait de notre part et de nos collaborateurs. Le client confirme qu'il a été suffisamment informé quant au traitement de ses données à caractère personnel et à ses droits en matière de regard, de rectification, de suppression et d'opposition

Signature pour accord

Quentin Georis

Warre 20A, 6941 Tohogne - Durbuy

GSM 0494/316667

TVA BE0 836.111.195

N° de compte ING : BE73 363-0874572-60

e-mail : info@boxesetjardins.be

www.boxesetjardins.be

Anda Declercq

Rue du Thier 2

5377 Somme-Leuze

Warre, le 16-07-19

TVA Client BE 0457.524.353

DEVIS PJ 1934

Projet de plantations pour le poulailler d'Izier

Travail effectué : Description	Prix/unité HTVA	Qté	Total HTVA	Total TVAC
Plantation	50,00 €	17	850,00 €	850,00 €
Amendement de sol organique 70l	4,84 €	17	82,21 €	82,21 €
Tuteurage arbres 1 piquet 1,8m sapin + ligature	5,01 €	68	340,54 €	340,54 €
Pommiers Haute Tige RGF <i>Malus domestica</i>	19,92 €	10	199,20 €	199,20 €
Pruniers Haute Tige RGF <i>Prunus domestica</i>	19,92 €	10	199,20 €	199,20 €
Reine Claude Haute Tige RGF <i>Prunus domestica</i> <i>Reine Claude</i>	19,92 €	9	179,28 €	179,28 €
<i>Cerisiers Haute Tige RGF Prunus avium</i>	19,92 €	9	179,28 €	179,28 €
<i>Poiriers Haute Tige 1/2T Pyrus communis</i>	20,28 €	10	202,80 €	202,80 €
<i>Tilleuls Tilia cordata 'Greenspire' RN 8/10</i> <i>haute tige</i>	18,90 €	20	378,00 €	378,00 €
40 Bouquets d'essences régionales (5-7 plantes par bouquets, à voir niveau mélange. Première idée ici quand au choix des plantes) :				
Plantation	50,00 €	25	1.250,00 €	1.250,00 €
Amendement de sol organique 70l	4,84 €	10	48,36 €	48,36 €
Plaquettes de bois de scierie en paillage /m ³ (calcul sur 6m ² /bosquet)	19,20 €	24	460,80 €	460,80 €
<i>Acer campestre RN 80-100</i>	0,90 €	25	22,50 €	22,50 €
<i>Carpinus betulus RN 80-100</i>	1,38 €	25	34,50 €	34,50 €
<i>Cornus sanguinea Arb</i>	2,28 €	25	57,00 €	57,00 €
<i>Corylus avellana 60-80 RN</i>	0,72 €	25	18,00 €	18,00 €
<i>Crataegus monogyna RN 90-120</i>	0,72 €	25	18,00 €	18,00 €
<i>Ilex aquifolium CO 50-60</i>	8,52 €	25	213,00 €	213,00 €
<i>Ligustrum vulgare rn 90-120</i>	0,90 €	25	22,50 €	22,50 €
<i>Rubus sp CO</i>	5,40 €	25	135,00 €	135,00 €
<i>Sambucus nigra RN 60-90</i>	0,72 €	25	18,00 €	18,00 €
<i>Viburnum opulus CO 60-80</i>	3,30 €	25	82,50 €	82,50 €



Constructions équestres | Parcs & Jardins

Quentin Georis

Warre 20A, 6941 Tohogne - Durbuy

GSM 0494/316667

TVA BE0 836.111.195

N° de compte ING : BE73 363-0874572-60

e-mail : info@boxesetjardins.be

www.boxesetjardins.be

Warre, le 16-07-19

Anda Declercq

Rue du Thier 2

5377 Somme-Leuze

TVA Client BE 0457.524.353

DEVIS PJ 1934		
"AUTOLIQUIDATION" (arrêté royal du 19 décembre 2012)		
Conditions de vente au verso/joint		
Montant HTVA	% Tva	Montant TVA
4.990,68 €	0%	0,00 €
0,00 €	6%	0,00 €
0,00 €	12%	0,00 €
0,00 €	21%	0,00 €
TOTAL HTVA		4.990,68 €
TOTAL TVA		0,00 €
TOTAL TVAC		4.990,68 €
Acompte		0,00 €
Solde sur facture		4.990,68 €

Devis sous réserve, car la plantation ne pourra s'effectuer avant fin 2019

Quentin Georis

Warre 20A, 6941 Tohogne - Durbuy

GSM 0494/316667

TVA BE0 836.111.195

N° de compte ING : BE73 363-0874572-60

e-mail : info@boxesetjardins.be

www.boxesetjardins.be

Warre, le 16-07-19

Anda Declercq

Rue du Thier 2

5377 Somme-Leuze

TVA Client BE 0457.524.353

DEVIS PJ 1934

Placement de clôtures pour poulailler : piquets métalliques (glissières de sécurité de routes) et treillis galvanisé

Travail effectué : Description	Prix/unité HTVA	Qté	Total HTVA	Total TVAC
Piquets d autoroute M 190 hauteur 10 cm/5 cm large, épaisseur 4 mm tous les 3m	8,04 €	1100	8.844,00 €	8.844,00 €
Treillis galvanisé de prairie medium h1,45m Fil de lisière 2,4mm 50m	82,02 €	60	4.920,96 €	4.920,96 €
3 fils de tension 2,5mm 650m	63,14 €	15	947,10 €	947,10 €
2 Fils galvanisé Ronce 500m	56,88 €	12	682,57 €	682,57 €
Isolateurs déportés 18cm Gallagher	2,54 €	2200	5.590,20 €	5.590,20 €
Accessoires	776,09 €	1	776,09 €	776,09 €
béton maigre 200kg ciment /m ³	76,20 €	67	5.133,98 €	5.133,98 €
main d'œuvre montage	21.000,00 €	1	21.000,00 €	21.000,00 €
Location matériel (Mini-pelle + tarrière)	3.348,00 €	1	3.348,00 €	3.348,00 €

"AUTOLIQUIDATION" (arrêté royal du 19 décembre 2012)

Conditions de vente au verso/joint

Montant HTVA	% Tva	Montant TVA
0,00 €	0%	0,00 €
0,00 €	6%	0,00 €
0,00 €	12%	0,00 €
0,00 €	21%	0,00 €

TOTAL HTVA 51.242,90 €

TOTAL TVA 0,00 €

TOTAL TVAC 51.242,90 €

Devis également sous réserve



Anda Declercq sprl
Rue du Thier 2
5377 Somme Leuze
BE 0457 524 353

Date : le 22/05/2019

Bonjour M Lavent,

Faisant suite à notre agréable discussion de ce jour, vous trouverez ci-après les détails de notre offre pour une installation photovoltaïque de 70 kWc – 50 kVA sur votre nouveau projet.

Je vous propose des panneaux monocristallins d'une puissance de 310 Wc. Ils sont les plus performants actuellement et seront encore d'actualité début 2020. Ils sont bien entendu fabriqués chez nous à Baillonville avec des composants soigneusement sélectionnés.

Je vous propose 225 panneaux raccordés à un onduleur auto-portant SMA Core 1.
L'offre tient compte de l'expérience des Basses et bien entendu tout est compris comme d'habitude. J'ai par ailleurs essayé de l'optimiser au mieux financièrement.

Comme vous le savez, avec ce type d'installation vous aurez :

- Obligation de réaliser une étude GRD payante au prix d'environ 1500€. Nous réalisons toutes les démarches pour vous mais le prix de l'étude n'est pas compris dans l'offre.
 - Obligation de mettre un compteur double flux
 - Obligation de faire des relevés trimestriels pour la CWAPE
 - Obligation de faire repasser Vinçotte tous les ans
 - Des certificats verts pendant 10 ans soumis à une procédure de réservation. Nous nous occupons de toutes les démarches pour vous.
- Je vous propose donc pour l'installation de 560 m² au sol, 225 panneaux monocristallins de 310 Wc.
- Elle produira plus de 60000 kWh si l'orientation est bonne. Le dimensionnement final dépendra aussi des relevés aux Basses.

Cet installation est poussée au maximum de ce que peut accepter le raccordement de 80A

Je n'ai pas inclus dans mon prix l'étude ORES vous permettant d'avoir l'autorisation mais vous aidons dans toutes les démarches.

Nous mettrons tout en œuvre pour qu'un panneau local, robuste et installé par la plus ancienne société photovoltaïque en Wallonie vous apporte entière satisfaction. Nos références ne manquent d'ailleurs pas pour des installations similaires. De plus, vous avez la garantie que nous vous accompagnerons durant tout le projet et encore par la suite pour tout ce qui concerne les démarches administratives.

En cas d'intérêt de votre part, je repasserai pour des explications et pour décider des détails des installations. Entre temps, n'hésitez pas à me contacter.

EVOCELLS sprl : Rue du Val d'Or 1C – 5374 Maffe
Site de fabrication : Zone d'activité nord n°89 – 5377 Baillonville
Tél : 086 38 81 38 - e-mail : info@evocells.be



Quoiqu'il en soit, un investissement photovoltaïque sur votre établissement en vaut vraiment la peine et si votre décision est favorable, j'espère que j'aurai la chance de pouvoir le réaliser.

Meilleures salutations

Philippe Leblanc
0479 79 09 72

EVOCELLS sprl : Rue du Val d'Or 1C – 5374 Maffe
Tél : 086 38 81 38 - e-mail : info@evocells.be
TVA : BE 0844 255 138 Banque CBC : IBAN : BE75 7320 3155 4151



**Anda Declercq sprl
Rue du Thier 2
5377 Somme Leuze
BE 0457 524 353**

Date : le 22/05/2019

je vous prie de trouver ci-après les détails de notre offre pour votre installation photovoltaïque de 70kWc concernant votre projet.

Préambule :

- **Installation sur toiture onduline**
- **Modules photovoltaïques mono-cristallins EVOPERFORM Made in Belgium**
- **Enregistrement des données par Philippe Leblanc le 22 mai 2019**
 - L'installation électrique sera mise en conformité par votre électricien selon nos recommandations d'étude de détail
- **Montant de la TVA applicable : auto-liquidation**
- **Modalités région wallonne applicables :**
 - Etude de détail pour autorisation d'injection auprès de votre GRD à votre charge
 - Régime de 0,79 CV par 1000kWh soumis à procédure de réservation à la DGO4
 - Changement de compteur vers un double sens
 - Réalisation d'un certificat de garantie d'origine pour les certificats verts
 - Validation annuelle de l'installation par Vinçotte

**EVOCELLS sprl : Rue du Val d'Or 1C – 5374 Maffe
Tél : 086 38 81 38 - e-mail : info@evocells.be
TVA : BE 0844 255 138 Banque CBC : IBAN : BE75 7320 3155 4151**

Les produits et le travail offerts :

- 225 panneaux PV Type monocristallins EVOCELLS Evoperform 310 Wc ou équivalence de puissance globale
- Système de fixation K2 Systems
- 1 Onduleur SMA Tripower CORE 1
- 1 armoire de découplage certifiée RGIE
Comprenant :
 - Les protections
 - 1 compteur vert
 - 1 relais de découplage agréé Synergrid C10/11
 - 1 switch internet
 - Connexion avec le groupe électrogène de secours
- 1 disjoncteur général 80A au TGBT ou dans un coffret proche de celui-ci
- Câbles DC Solarkabel , connecteurs et protections électriques sur DC et AC conforme RGIE
- Montage, main d'œuvre d'installation et enlèvement des déchets
- Réception électrique de l'installation par un organisme agréé
- Assistance administrative complète pour les dossiers de raccordement et d'obtention du certificat de garantie d'origine (CWAPE)

NON COMPRIS :

- Coûts des démarches administratives

Chiffres clés :

Puissance de l'installation :	69.750 Watts Crête
Montant de l'offre :	64.170 € HTVA
Option	Aucune
Montant de la TVA :	auto-liquidation
Montant total de l'installation :	64.170 € TVAC
Production escomptée la première année :	65.000 kWh/an

Retour sur investissement : 6 ans hors frais financiers en tenant compte des certificats verts et si auto-consommation de plus de 55%.
Ce dernier point sera vérifié après l'été avec l'installation aux Basses.

Méthode de paiement :

20% payable à la signature de la présente offre à titre de confirmation de commande
20% à la réception des autorisations
30% à la livraison du matériel
Solde à régler dans les 8 jours date facture comprenant l'installation et la demande de réception RGIE.

Délai pour la réalisation de l'installation :

A convenir au plus tôt lors de la signature du contrat

Date actuelle possible pour l'installation :

A partir de 2020
ou accord ORES reçu

Validité de l'offre : 30 jours

Garantie offerte sur le matériel :

- Module PV : Garantie du fabricant de modules
 - intégrale de 12 ans pièces et main d'œuvre (UNIQUE en EUROPE)
 - garantie à 80 % de la puissance nominale après 25 ans
- Onduleur : 5 ans sur pièces et main d'œuvre de remplacement
- Reste de l'installation : 2 ans
- Montage, travail et main d'œuvre : 2 ans
- Assurance RC Ethias police n° 04/44-45.239.699

Nous attirons encore votre attention sur les points particuliers suivants :

- Les rendements escomptés pour l'installation et conséquemment le retour sur investissement ne peuvent en aucun cas constituer une garantie pour l'acheteur. Ceux-ci sont donnés à titre indicatifs et doivent permettre à l'acheteur de se munir d'un fil conducteur.
- L'acheteur met à disposition l'emplacement mural pour les onduleurs et l'armoire de découplage à l'étage
- L'acheteur prend à sa charge toutes erreurs de câblage ou sous dimensionnement pré-existant dans le tableau. Toutes modifications de celui-ci seront à charge de l'acheteur et préalable à l'installation.
- L'acheteur reste responsable de l'entretien de son installation et de toutes modifications apportées à celle-ci par des éléments extérieurs, y compris la présence d'ombrages.
- L'acheteur prendra à sa charge la résolution de tout problème d'isolement découvert lors de l'installation, soit par lui-même ou son électricien, soit par les soins d'Evocells au tarif horaire de 55 € HTVA par homme. Tous les circuits défectueux seront déconnectés ou réparés. Le matériel sera facturé selon décompte.
- Une connexion à Internet est recommandée mais ne sera réalisée que si le client met à disposition LE JOUR DU CHANTIER un câble RJ45 à proximité de l'onduleur. Evocells peut prendre en charge le report d'un signal du routeur pour un coût à convenir entre les parties.
- Tout service offert de connexion à internet n'est valable qu'au moment de l'installation si une telle convention écrite est mentionnée dans le contrat. Toute intervention ultérieure liée à une demande ou perte de connexion pour quelques raisons que ce soit se fera au tarif horaire de 65€ hors déplacements. Le vendeur

EVOCELLS sprl : Rue du Val d'Or 1C – 5374 Maffe

Tél : 086 38 81 38 - e-mail : info@evocells.be

TVA : BE 0844 255 138 Banque CBC : IBAN : BE75 7320 3155 4151

ne sera en aucun tenu responsable de déconnexion internet ou perte du Portal de suivi après installation.

- Les quantités contractuelles et les prix y associés peuvent être modifiées au prorata de 5 % de la puissance en accord entre les deux parties
- Le vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable par l'acheteur d'une modification éventuelle de législation relative aux installations PV en R.W.
- Tout acompte non reçu dans les 15 jours précédents l'annonce du chantier ou la livraison du matériel sur site donnera lieu à un report du montage à une date choisie à la discrétion d'EVOCELLS.
- La mise en service ne pourra être effectuée avant la réception par un l'organisme agréé choisi par EVOCELLSPRL.

Remarques et options éventuelles :

Pour accord : l'acheteur
(date et signature)

Pour accord : le vendeur
(date et signature)

.....

.....



Département Infrastructures

Numéro général 078 15 78 01 (lu-ve 8-20h sa 9-13h)
Odeur gaz 0800 87 087 (accessible jour et nuit)
Pannes 078 78 78 00 (accessible jour et nuit)

Avenue Général Patton 237 6700 Arlon

099

S.A. ANDA - DECLERCQ
Monsieur Bart LAVENT
Rue du Thier, Heure 2
B 5377 Somme Leuze

ARLON, le 15/07/2019

Date de votre demande : 22/05/2019
Votre numéro de TVA : BE0457524353
Votre contact : Anita Masson, 6700 à ARLON
(Tél. 063/215585 - fax 063/21.55.66)

Notre référence (numéro d'avis) : 000043486267 (à reprendre dans toutes les communications)

Madame,
Monsieur,

Offre : Electricité - Conditions techniques et financières - MODIFICATION DU RACCORDEMENT EXISTANT

Suite à votre demande de travaux susmentionnée, pour laquelle nous vous remercions, nous vous confirmons la bonne réception de toutes les données nécessaires au suivi de votre dossier.

Vous trouverez ci-dessous notre offre reprenant les conditions techniques et financières, dont les détails vous sont communiqués en annexe.

Adresse des travaux	Montant HTVA EUR	Montant TVA EUR	Montant TVAC EUR
RUE DU MAZY 36 à IZIER	8.847,57	1.582,01	10.429,58

En application du règlement de raccordement et pour marquer votre accord sur cette offre, nous vous invitons à verser le montant de l'offre TVAC sur le N° de compte bancaire : IBAN BE57091017450935 - BIC GKCCBEBB en mentionnant la communication structurée : 002/0557/61618

Le délai légal de réalisation des travaux est repris aux conditions particulières jointes à l'offre. Il ne prendra toutefois cours que lorsque les permis et autorisations nécessaires auront été délivrés et que les travaux préparatoires, à votre charge, tels que mentionnés ci-après, aient été complètement et correctement exécutés.

Sur cette base, le délai estimé de réalisation est de 30 jours ouvrables à dater de la réception de votre paiement valant accord sur l'offre. Ce délai intègre le délai maximum d'obtention de l'autorisation du Gestionnaire de Voirie. Vous trouverez plus d'informations sur les délais d'obtention des autorisations selon l'ampleur des travaux dans les clauses particulières de la présente offre.

Nous attirons votre attention sur le contenu des documents repris en annexe, qui font partie de la présente offre:

Cette page fait partie intégrante de l'offre : 0020557616 (dossier 43486267)

p. 1/8



- Offre de prix détaillée
- Conditions générales et particulières
- Prescriptions administratives et techniques reprenant les tâches que vous devez réaliser préalablement
- Informations sur le(s) code(s) EAN attribué(s)
- Détails techniques de la prestation à réaliser

Nous insistons particulièrement pour que les tâches préparatoires reprises dans les prescriptions administratives et techniques soient réalisées avant la date d'exécution convenue.

Dans l'hypothèse où celles-ci ne seraient pas réalisées pour la date d'exécution convenue, tout déplacement de nos services donnerait lieu à une facturation pour déplacement inutile et un nouveau délai prendrait cours.

Vous pouvez suivre dès à présent l'état d'avancement de votre dossier en vous connectant sur notre site internet www.ores.be. Vous pouvez toutefois nous contacter au 078/157801 pour toute information plus spécifique. Dans les deux cas, il vous sera demandé d'encoder la référence de votre dossier : 000043486267

Cette offre est valable pour une durée de 6 mois à dater de la présente. Passé ce délai, cette offre est caduque et une nouvelle demande devra être introduite auprès de nos services.

Les travaux demandés devront être exécutés au plus tard 12 mois à dater de l'accord.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pascal Vanquin

Christophe Richard de Foucaud

PCMBRN1..D.15/072019.V01..pp2/8

Cette page fait partie intégrante de l'offre : 0020557616 (dossier 43486267)

p. 2/8



Offre de prix détaillée

Description	Quantité	UN.	Valeur Un.	Montant (TVA exclus)	Taux TVA	Montant (TVA incluse)
(Ces montants sont exprimés en Euro)						
Etude détaillé						
Prélèvement (étude dét)	1,000	PCE	603,00	603,00	21,00	729,63
Sous Total						729,63
Coûts des travaux						
[A] Accès à la puissance						
Droit accès à la puissance sur le réseau de distribution (/kVA)	38,100	KVA	181,90	6.930,39	21,00	8.385,77
[D] Divers						
Renforcement du branchement	1,000	PCE	615,00	615,00	0,00	615,00
Déplacement du compteur avec fourniture d'un nouveau groupe de comptage	1,000	PCE	150,00	150,00	0,00	150,00
Renforcement de puissance par remplacement du disjoncteur et du compteur	1,000	PCE	549,18	549,18	0,00	549,18
Sous Total						9.699,95
TOTAL GENERAL						10.429,58

PCMBRN.1..D.15/07/2019.V0.1..pp3/8

Tarifs conformes au site de la CWaPE www.cwape.be
Cette page fait partie intégrante de l'offre : 0020557616 (dossier 43486267)

p. 3/8



Conditions générales et particulières

Conditions générales

Les conditions reprises dans le règlement de raccordement s'appliquent intégralement à la présente offre. Elles sont disponibles sur le site Web d'ORES – www.ores.be.

Conditions particulières

Délais légaux en électricité

- Délai pour le raccordement basse tension des clients résidentiels : 30 jours calendrier
- Délai pour le raccordement basse tension des autres clients : délai mentionné dans l'offre
- Délai pour le raccordement haute tension: délai mentionné dans l'offre
- Délai pour les autres travaux : délai mentionné dans l'offre.

Délais légaux en gaz naturel

- Délai pour le raccordement standard ou simple : 30 jours ouvrables
- Délai pour le raccordement standard ou simple avec travaux en voirie ou extension du réseau : 60 jours ouvrables
- Délai pour le raccordement non simple : délai mentionné dans l'offre.

Le délai est calculé depuis le lendemain de la réception de l'accord formel ou du paiement des montants selon les termes de l'offre.

Il ne commence à courir que lorsque les différents permis et autorisations requis ont été obtenus auprès des autorités compétentes.

Si le GRD ne sait pas réaliser les travaux demandés parce que le client n'a pas effectué les travaux préparatoires qui lui incombent, un nouveau délai de raccordement prendra cours. Le délai sera par ailleurs suspendu en cas de :

- Congés du bâtiment
- Force majeure (par exemple : importantes chutes de neige)

Acceptation des conditions du contrat

Les termes de la présente offre et de ses documents annexes sont soumis à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en matière de gestion des réseaux de distribution d'énergie(s) en Région Wallonne et d'accès à ceux-ci.

Par votre accord, vous acceptez les termes de la présente offre et de l'ensemble des conditions du contrat ainsi formé avec le Gestionnaire de réseaux.

Concernant l'offre

O Frais d'étude

Les frais d'étude repris dans l'offre sont toujours dus.



Prescriptions Administratives & Techniques Electricité

Vous trouverez ci-dessous la liste des travaux que vous devrez réaliser avant l'arrivée d'ORES.
Découvrez en un clic les vidéos pratiques qui vous guideront pas à pas.

Besoin d'informations plus détaillées ? Des documents PDF complémentaires sont à votre disposition.

Le cas échéant, vous pouvez également vous référer aux indications se trouvant sur le plan en annexe.

Par ailleurs, tous les liens sont disponibles sur notre site www.ores.be/preparer-vos-travaux

Prescriptions administratives

E-01 Démarches administratives	
E-01.2 Attestation de conformité de l'installation électrique	
E-01.3 Présence du client lors du rendez-vous	
E-01.4 Le bâtiment doit être fermé	

Prescriptions techniques intérieures

E-03 Préparation de l'emplacement du compteur à l'intérieur du bâtiment (entre 63A et 80A)		
E-04 Préparation de l'emplacement de 2 compteurs à l'intérieur du bâtiment		

Prescriptions techniques extérieures

E-11 Pose du câble de raccordement sur façade, dit "Colonne"		
--	---	---

PCMBRN1..D.15/07/2019.V0.1..pps58



Information sur le(s) code(s) EAN attribué(s)

Nous vous communiquons par la présente, les codes EAN pour le bâtiment repris sous l'adresse ci-après.

Adresse :	RUE DU MAZY 36 6941 IZIER		
EAN	Energie	Type	N° boîte
541449020705345735	E	Prélèvement	
541449060006140967	E	Prélèvement	

Le code EAN constitué de 18 chiffres est l'abréviation de European Article Numbering et est une identification unique de votre point de fourniture (habitation, bâtiment à usage professionnel, usine,...).

Ce code reste définitivement lié au point de fourniture. Il n'identifie en aucun cas le client, utilisateur de l'énergie.

Il existe un code EAN par énergie fournie (électricité et/ou gaz).

Le code EAN est la clé de communication pour toutes les démarches que vous entreprendrez avec votre fournisseur d'électricité et de gaz naturel afin d'établir un contrat de fourniture, étape obligatoire avant la mise en service du nouveau compteur.

Le code EAN sera également nécessaire lors de toute demande de travaux de modification du raccordement auprès de votre Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Gardez précieusement ce document de manière à en disposer lors de ces démarches.



MARCHE A SUIVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX POUR UN NOUVEAU RACCORDEMENT OU POUR UNE MODIFICATION D'UN RACCORDEMENT EXISTANT

A la suite de votre demande, Ores vous a adressé une offre de prix accompagnée d'annexes.

Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

Pour vous aider dans les démarches futures à réaliser, nous vous invitons à suivre les différentes étapes reprises ci-après.

Vous préparerez ainsi au mieux la réalisation des travaux et vous serez ainsi assuré de bénéficier d'un service de qualité.

- Etape 1.** Marquer accord sur les termes de l'offre en suivant les spécifications de celle-ci. L'offre est valable 6 mois.
- Etape 2.** Ores prendra contact avec vous afin de planifier l'exécution des travaux prévus conformément au délai de réalisation repris dans l'offre.
- Etape 3.** Réaliser les travaux préparatoires repris à l'annexe « prescriptions techniques et administratives ». Si vous souhaitez mettre en service un nouveau compteur le jour de la visite, établir un contrat de fourniture après du fournisseur de votre choix au moins 5 jours ouvrables avant la date d'exécution des travaux.
- Etape 4.** Etre présent le jour de l'exécution des travaux.



PCMBRN.1..D.15/072019.V0.1..pp6/8

Cette page fait partie intégrante de l'offre : 0020557616 (dossier 43486267)

p. 8/8

www.ores.be

ORES Assets, avenue Jean Monnet, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve
Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée
TVA BE 0543.696.579 - RPM Nivelles

Notice explicative Déblais/Remblais

Remarque : l'enlèvement des terres arables n'est pas comptabilisé dans la note déblai/remblai car ces terres sont enlevées sur 20 cm préalablement pour être ensuite remises en place sur la zone de parcours pour les semis.

Calcul des déblais :

- Terrassements en cuvette pour bâtiments et zones de dégagement entre les bâtiments et sur le pourtour de ceux-ci : 2.200 m³ ;
- Terrassements des plots de fondations : 68 m³ ;
- Déblai pour le bassin d'orage : 1 500.00 m³ ;

TOTAL DEBLAIS : 3 768.00 m³

Calcul des remblais :

- Remblais nécessaires pour rattraper le terrain naturel autour des bâtiments et sous les bâtiments (terres améliorées) : 5 665 m³
- Remblais aménagement du chemin : 991 m³
- Zone autour du plan d'eau pour remettre toute la zone de la fosse naturelle au niveau de la berge (voir surface hachurée en vert sur le plan d'implantation) : 1.600 m³

TOTAL REMBLAIS : 8 256.00 m³

Différence entre les déblais et remblais : 4.488 m³ à rapporter sur le terrain pour réaliser les remblais. En cas d'obtention du permis, divers chantier qui seront réalisés à l'avenir à proximité pourront permettre sans soucis de ramener les terres nécessaires aux aménagements.

**ANNEXE 16 : Présentation du Système de volière JANSSEN Poultry
Equipment – COMFORT 2, description détaillée de l'aménagement
intérieur et prises de vue ainsi que le plan du caisson pour ventilation
naturel.**

Hamonterweg 139, 3930 ACHEL
Tel. +32(0)11-64 28 92
Fax +32(0)11-64 75 63
info@droeshaut.be

Project:Delfosse (80 x 29,52m)

Dimension bâtiment: 80,00 mtr x 29,52 mtr = 2361 m²

Norme (selon directives) :

- Surface au sol bâtiment principal 80,00 x 29,52mtr 2361 m²
- Surf. Supple dans les volieres & caillebotis avec bande D'evacuation fientes 8 x 2,44 x 76,50 mtr + 1493 m²

3854 m² x 6 = 23.124 poules

Limit: 9 poules par m² surface au sol 80m x 29,52m x 9 = **21.254 poules pondeuse Bio**

- Longueur du système: 51 sections x 1,5 mtr = 76,5 mtr
- Nids: 4 x 61 nids de Laymaxx x 96 = 23.424 poules pondeuses
- Alimentation: 16 lignes x 76,5 m x 20 = 24.480 poules pondeuses
- Abreuvement: 8 lignes x 76,5 m : 25 cm = 24.480 poules pondeuses
- Perchoirs: 56 x 76,5 mtr : 18cm = 23.800 poules pondeuses
- Trappe sortie 32 trou x 4,39 cm x 150 = 21.072 poules pondeuses
- Lum. Naturel = 3,4%

Surface necessaire: 80 x 29,52 x 3% = 70,84 m2

Eclairage naturel

Bande translucide: 2 x 80 x 0,42 41,6 m2 netto
Ventils: 64 ventil 85 x 39 9 m2 netto
Faitière (voir croquis) (ext. 800mm) 30,40 m2 netto
Netto: 80 x (2 x 0.19) -----
Total 81 m2 netto

Eclairage naturel present = 3,4%

Hamonterweg 139, 3930 ACHEL
Tel. +32(0)11-64 28 92
Fax +32(0)11-64 75 63
info@droeshaut.be

Project: Delfosse (70,3m x 29,52m)

Dimension bâtiment: 70,30 mtr x 29,52 mtr = 2075,25 m²

Norme (selon directives) :

- Surface au sol bâtiment principal 70,3 x 29,52mtr = 2075,25 m²
- Surf. Supple dans les volieres & caillebotis avec bande D'evacuation fientes 8 x 2,44 x 66 mtr + 1288,32 m²

3363,57 m² x 6 = 20.181 poules

Limit: 9 poules par m² surface au sol 70,3m x 29,52m x 9 = **18.677 poules ponduse Bio**

- Longueur du système: 44 sections x 1,5 mtr = 66 mtr
- Nids: 4 x 53 nids de Laymaxx x 96 = 20.352 poules ponduses
- Alimentation: 16 lignes x 66 m x 20 = 21.120 poules ponduses
- Abreuvement: 8 lignes x 66m : 25 cm = 21.120 poules ponduses
- Perchoirs: 56 x 66mtr : 18cm = 20.533 poules ponduses
- Trappe sortie: 14 x 2 x 2,20 = 123,2 netto x150 = 18.228 poules ponduses
- Lum. Naturel (crête) :voir le calcul = 3,4% surface bâtiment

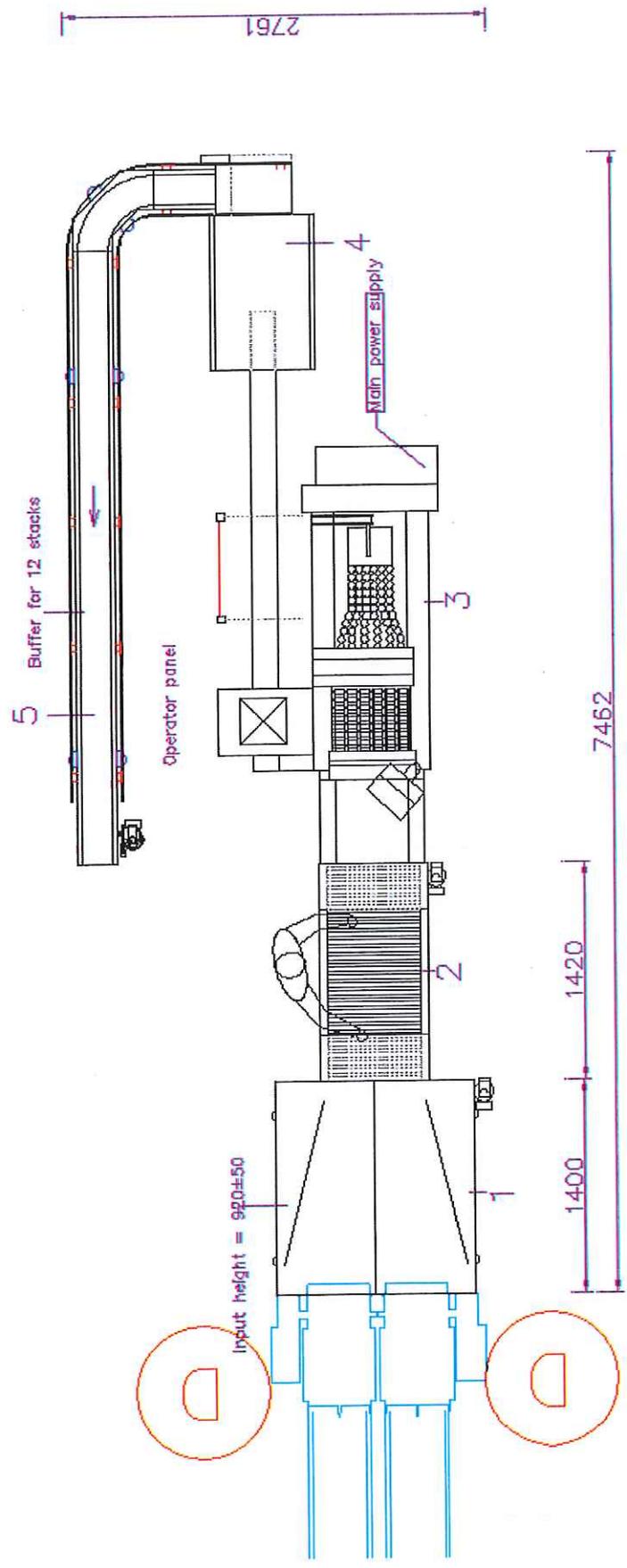
Surface necessaire: 70,30 x 29,52 x 3% = 62,25

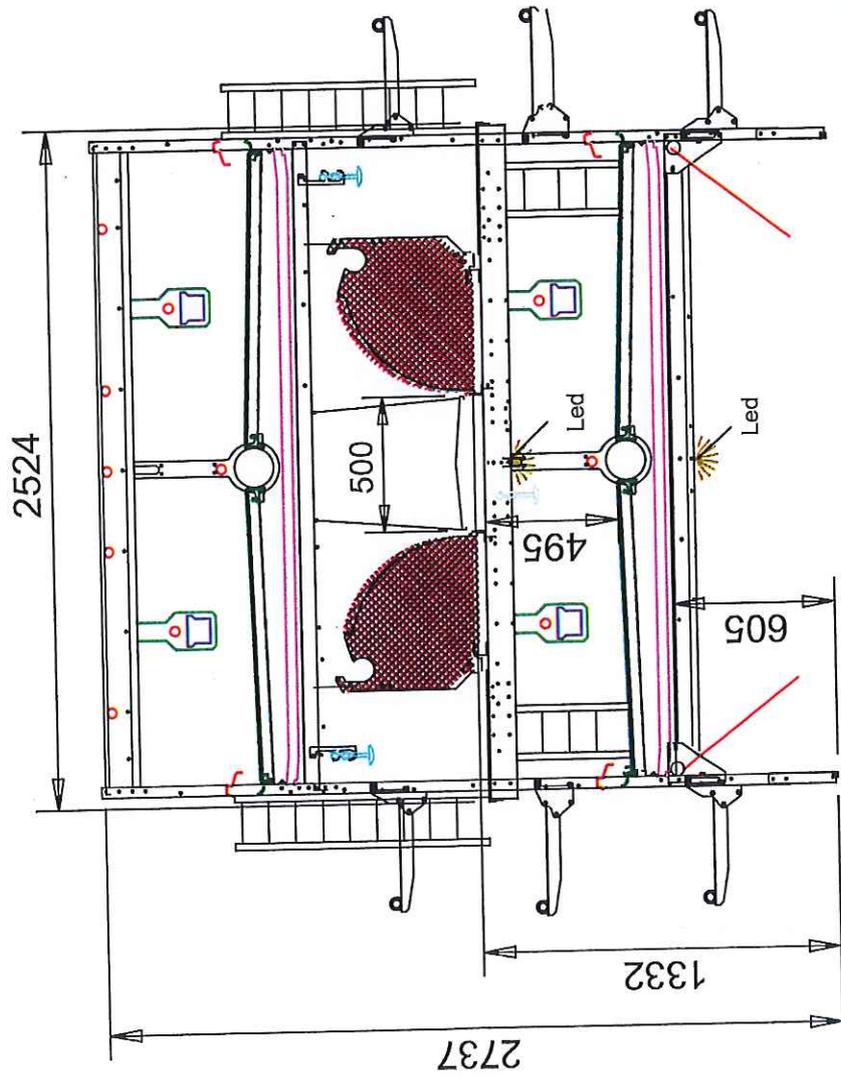
Eclairage naturel

Bande translucide dimensions: 2 x 70,30 x 0,42 36,40 m2 netto
Ventils: 64 ventil'85 x 39 cm 7.87 m2 netto
Faitière (voir croquis) (ext. 800mm)
Netto: 70,3 m x (2 x 0,19 netto) 26,714 m2 netto

Total 70,984 m2 netto

Eclairage naturel present = 3,4%





Perchoirs

Magoir Alimentation

Abreuvement

Lumiere

Tapis de Fiente

Surface de vie



Led

Led

Led

2524

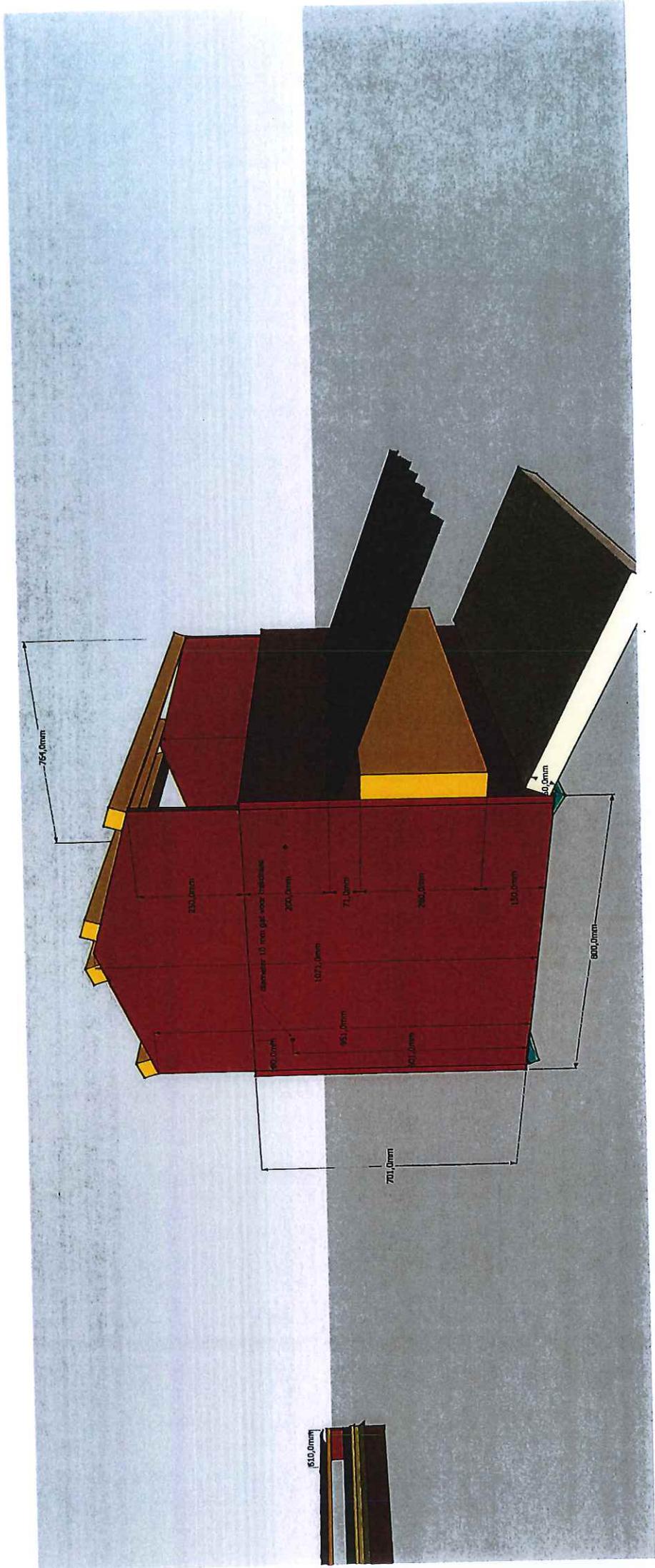
500

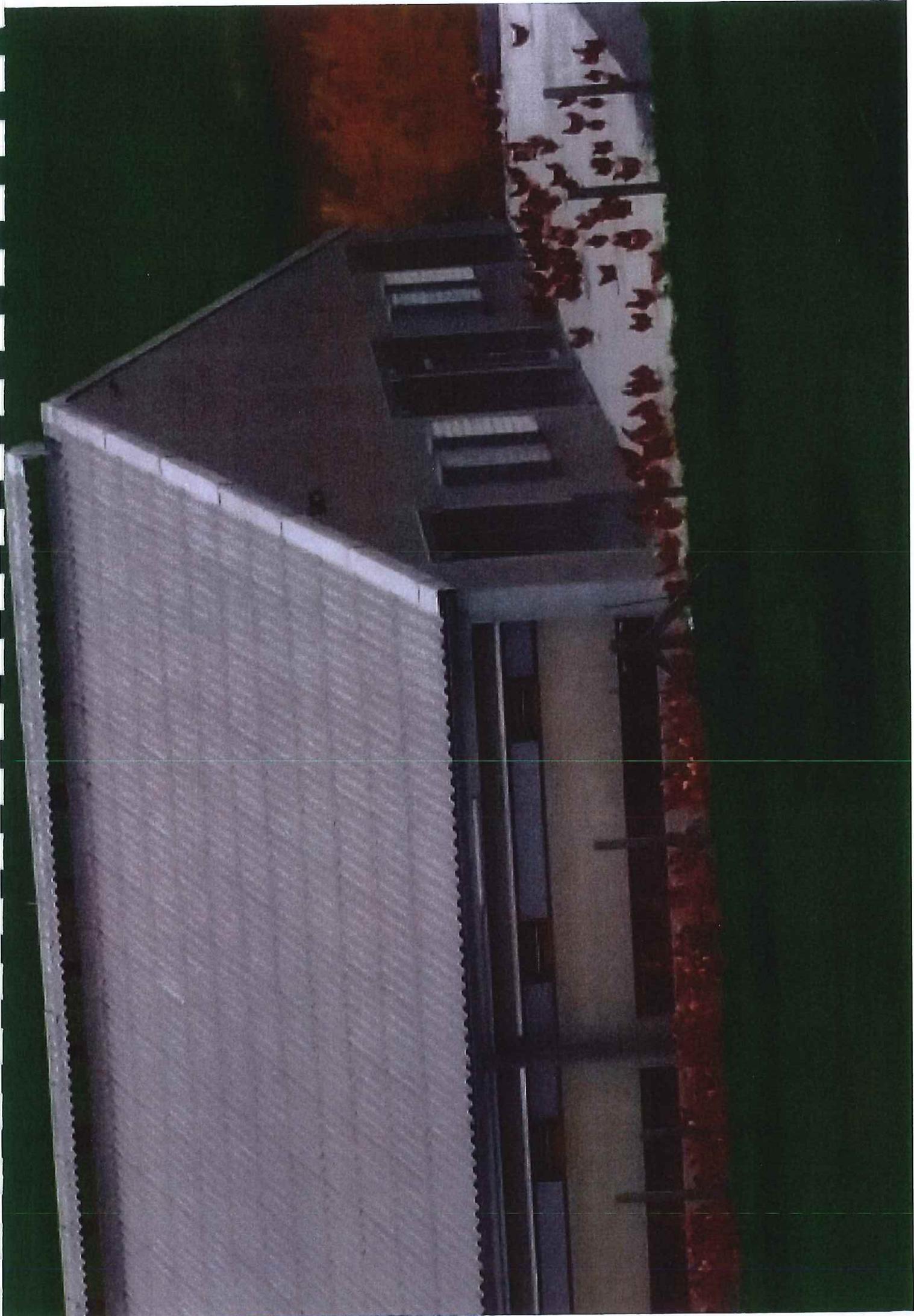
495

605

1332

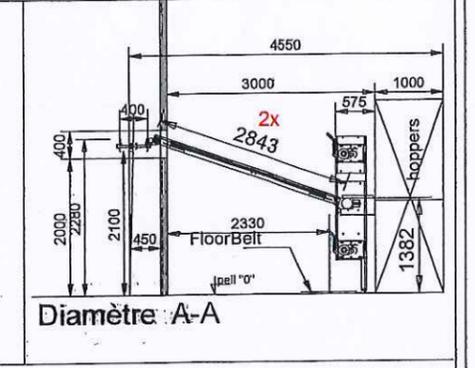
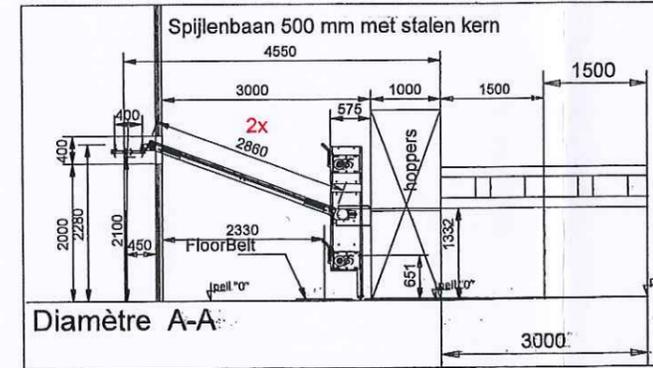
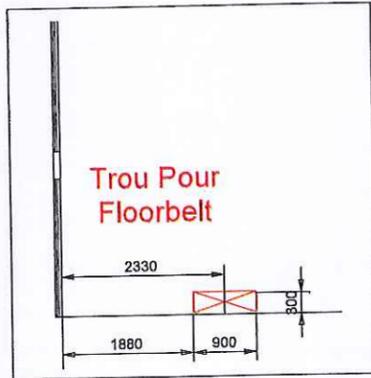
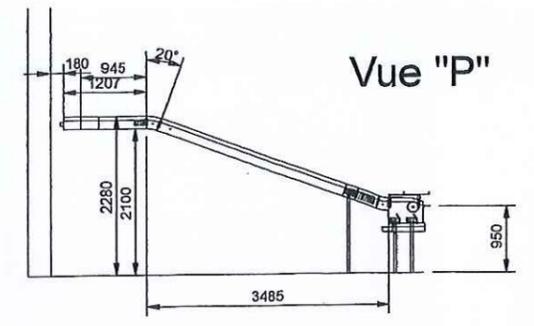
2737



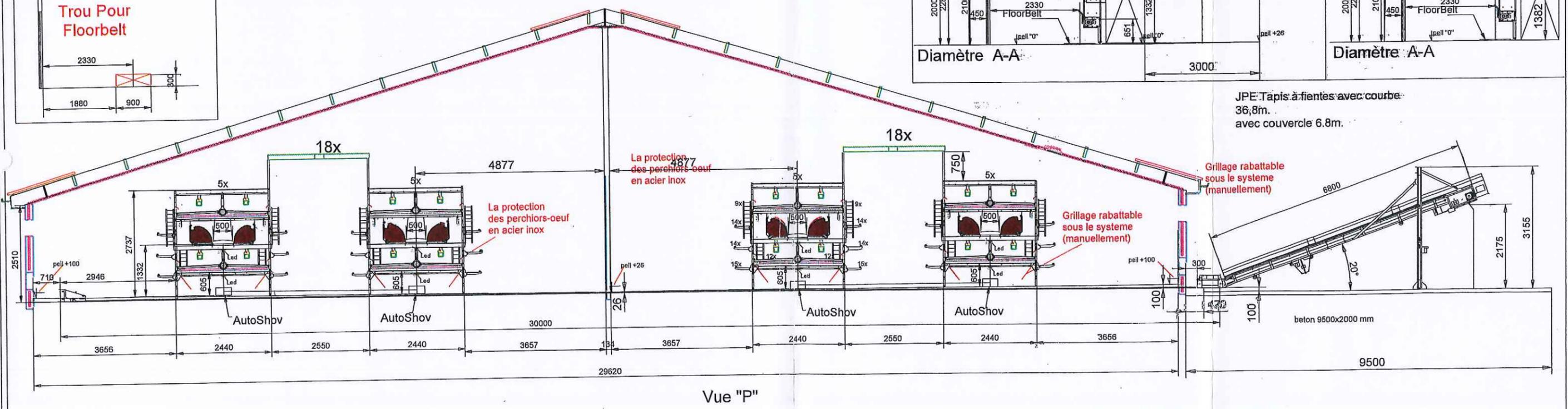




Stal:A



JPE Tapis à fientes avec courbe 36,8m. avec couvercle 6.8m.



Convoyeur d'oeufs perforé PP 500 mm
LayMaxx Nids de Ponte
Tapis de nids Jansen

- Nous faisons de notre mieux pour contrôler les dessins de nos bâtiments,
- Nous vous indiquons les point suivants: Contrôler tout les dimensions du bâtiment et faites les contrôler et signer par le client.
- Si il ya du matériel, comme abreuvoirs ou mangeoirs dessiner sur nos dessin et ce matériel est livrer par un tiers, ce sera sa responsabilité et a lui de contrôler la quantité a livrer.

JANSEN
Poultry Equipment
Harselaarseweg 32
3771 MB Bameveld (NL)
Tel. +31-(0)342-427000
Fax. +31-(0)342-427001
info@jpe.org

Revision:	F	Remarks:	aanpassing betonplaat buiten floorbelt	Date:	16-02-2018
Description:	4x 44 secties Comfort 2 4x 53 Laymaxx nids			Rev date/illustrator:	Carool
Customer:	Delfosse	Made by:	Carool	Date:	25-09-2017
Dealer:	Droeshout	Belongs to:	J	Projection:	American projection
Order:	4010895-100	Drawing No.:	J 16389-001	Format:	A2

form whatever is not permitted without written authority from the proprietors